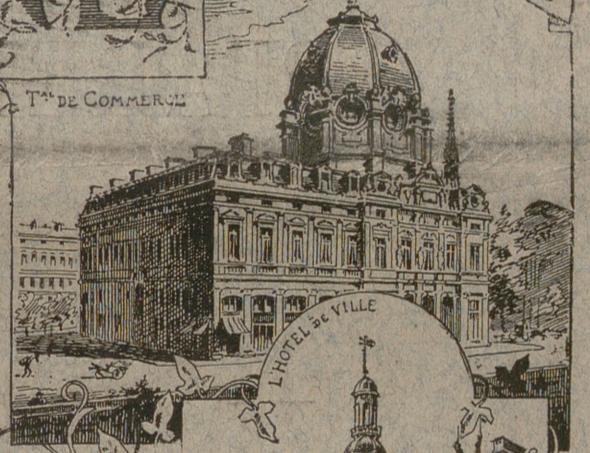
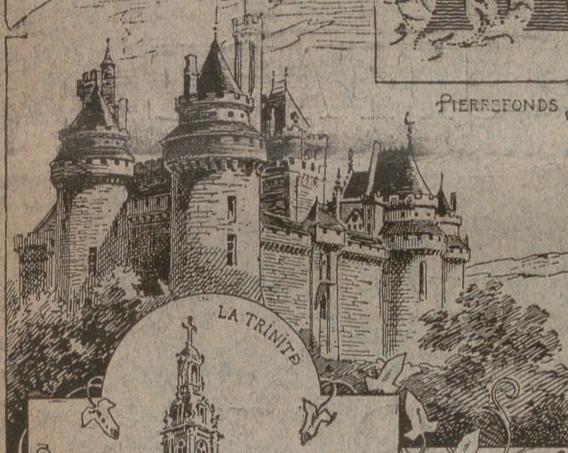


LA CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

DIRECTEUR: P. PLANAT

SIXIÈME ANNÉE. — N° 21

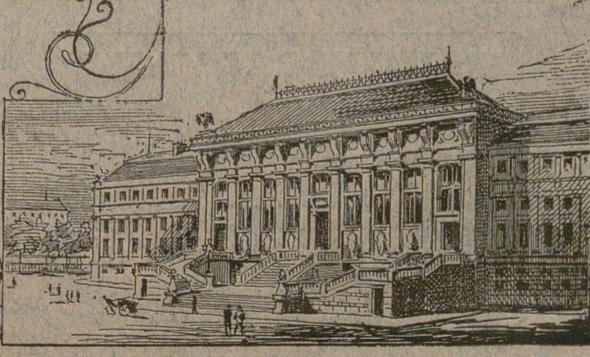
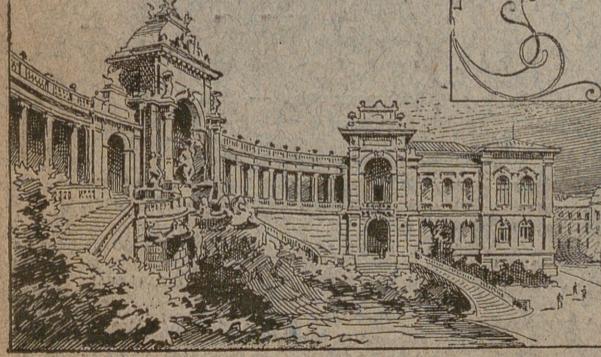
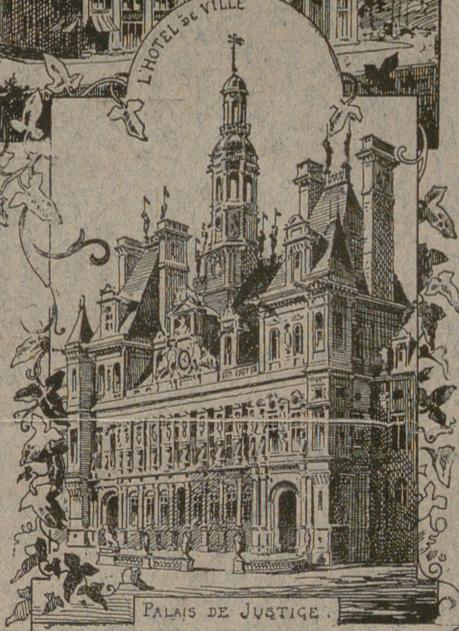
Samedi 28 Février 1891

Prix du numéro: 75 centimes

ABONNEMENTS:
PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.
ÉTRANGER (Union postale), 35 fr.

Rédaction: 17, rue Bonaparte.

Administration et Annonces:
DUJARDIN ET C^O, EDITEURS
17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés ne reçoivent en prime le Moniteur Général qu'à partir du jour de leur souscription

R. 6599

R. 5817



LA CONSTRUCTION MODERNE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

JULES GROUVELLE

INGENIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV^E ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFERES A AIR CHAUD

VENTILATION

RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

NOUVELLE MOSAÏQUE pour DALLAGE
et DÉCORATION
ÉMAUX - OR - MARBRE
CARREAUX & PAVÉS CÉRAMIQUE-CIMENT
Echantillons par retour de courrier.
HENRI BICHI, Ent. 54, Avenue de Clichy, PARIS

GRANITS DU LAC MAJEUR

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIV. DE 1889

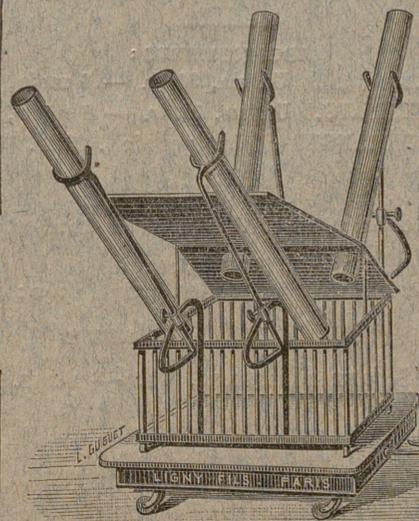
ANTONIO CIRLA & FIGLI

5, rue d'Amboise, 5. — Paris.

Granit rouge de *Davèno*. — Granit blanc de
Montorfano. — Syénite de *Biella*.

INSTALLATION MÉCANIQUE SPÉCIALE POUR SCIER,
RABOTER, TOURNER ET POLIR LA PIERRE
EXÉCUTION DE MONUMENTS. TRAVAUX PUBLICS

(Voir Sageret)



ANCIENNES MAISONS
SOCIÉTÉ GÉN^{LE} DE SECHAGE ET D'ASSAINISSEMENT
& LIGNY FILS réunies

LIGNY FILS, S^R

52, rue Labrouste, — PARIS.

AGENCES A LYON, LONDRES ET BRUXELLES!

Séchage immédiat des constructions au moyen
d'appareils brevetés au feu rayonnant et forts
courants d'air chaud.

MÉDAILLE D'ARGENT

DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

Assainissement des constructions neuves ou anciennes
et des locaux insalubres.
Extraction des Salpêtres **Enduit Ligny** contre le retour
de l'humidité.

LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

PARIS

— 7 MARS —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Construction de l'école Estienne (peinture, vitrerie et tenture). 46,104 fr. »

— 7 MARS —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Canal de Saint-Denis. Murs de quai à l'aval de l'écluse 9-10 241 403 fr. 46

— 13 MARS —
CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT A PARIS. — Réfection de couvertures, gares d'Aigrefeuille et de la Rochelle. 25,963 fr. 20

— 20 MARS —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Entretien et fourniture de stores et velums en toile aux Halles Centrales pour 3 ans. 18,000 fr. »

— 20 MARS —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Entretien pour 9 ans de conduites et appareils des eaux aux Halles. 108,000 fr. »

— 10 MARS —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Entretien d'appareils de gymnastique. 18,000 fr. »

— 20 MARS —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Entretien des édifices, monuments et bâtiments de la ville (1^{re}, 2^e et 3^e sections) 2,798,000 fr. »

— 21 MARS —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Entretien des édifices, monuments et bâtiments de la ville (4^e, 5^e et 6^e sections et 1^{er} groupe) 2,758,000 fr. »

— 23 MARS —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Entretien des édifices, monuments et bâtiments de la ville (7^e, 8^e et 9^e sections) 1,648,000 fr. »

— 23 MARS —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Travaux de désinfection. 140,000 fr. »

— 24 MARS —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Entretien des édifices, monuments et bâtiments de la ville (10^e et 11^e sections et 2^e groupe) 2,324,500 fr. »

— 24 MARS —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Entretien et réparation de paratonnerres. 40,000 fr. »

— 26 MARS —
DIRECTION DES BATIMENTS CIVILS. — Construction d'un laboratoire de pathologie au musée (3 lots) 134,000 fr. »

DÉPARTEMENTS

— 3 MARS —
SOUS-PREFECTURE DE MONTMEDY (Meuse). — Travaux communaux et vicinaux (26 lots) 137,867 fr. 49

— 3 MARS —
PREFECTURE DE SEINE-ET-OISE. — Reconstruction de la caserne de gendarmerie de Montfort-Amaury (6 lots) 54,450 fr. »

— 3 MARS —
PREFECTURE DES ALPES MARITIMES. — Construction d'un chemin et reconstruction d'un pont (2 lots) 123,000 fr. »

— 3 MARS —
HOSPICE DE REIMS (Marne). — Construction d'un bâtiment pour les ménages (7 lots) 59,400 fr. »

— 3 MARS —
PREFECTURE DE L'HERAULT. — Pavage du quai du Sud au port de Cette 170,000 fr. »

— 3 MARS —
PREFECTURE DE LA SEINE-INFÉRIEURE. — Etablissement de perrés dans le port de Rouen. 90,000 fr. »

— 5 MARS —
Mairie de Reims (Marne). — Construction d'un égout. 98,400 fr. »

— 5 MARS —
PREFECTURE DE L'INDRE. — Construction chemins et d'un pont (3 lots) 21,150 fr. »

— 5 MARS —
PREFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Travaux divers (3 lots) 32,160 fr. 98

— 3 MARS —
PREFECTURE DU JURA. — Travaux communaux (6 lots) 12,413 fr. 84

— 5 MARS —
Mairie de Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales). — Construction d'une pas-

serelle (2 lots) 13,200 fr. »

— 6 MARS —
PREFECTURE DE L'YONNE. — Travaux communaux (2 lots) 9,526 fr. »

— 7 MARS —
PREFECTURE DU CANTAL. — Construction d'école à Saint-Etienne-Canteles. 10,939 fr. »

— 7 MARS —
Mairie de Borderes (Hautes-Pyrénées). — Concours pour la construction d'une église.

— 7 MARS —
PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE. — 7^e lot de terrassement et ouvrages d'art de la ligne de Tours à Sargé. 600 000 fr. »

— 7 MARS —
Mairie de Vienne (Isère). — Génie. Entretien des bâtiments militaires de 1891 à 1895 (5 lots).

— 7 MARS —
SOUS-PREFECTURE DE LANGRES (Haute-Marne). — Travaux communaux (9 lots) 45,601 fr. 49

— 8 MARS —
Mairie de Chadénac (Charente-Inférieure). — Clôture du cimetière 4,711 fr. 69

— 8 MARS —
Mairie de Mens (Isère). — Réfection de conduites de distribution de fontaines. 19,367 fr. 09

— 8 MARS —
Mairie de Leffincourt (Ardennes). — Restauration de l'église. 23,588 fr. 56

— 8 MARS —
Mairie de Fourques (Pyrénées-Orientales). — Travaux divers. 2,563 fr. 29

— 8 MARS —
Mairie de Saint-Germain-de-Vibrac (Charente-Inférieure). — Reconstruction du pont de Boissac. 904 fr. 64

— 8 MARS —
Mairie de Villers-au-Bois (Pas-de-Calais). — Réparations au presbytère. 2,100 fr. 50

— 8 MARS —
Mairie de Saint-Laurent-la-Gatine (Eure-et-Loir). — Construction de murs au cimetière. 7,000 fr. »

— 8 MARS —
Mairie de Trepail (Marne). — Construction d'une école infantine. 19,000 fr. »

— 9 MARS —
Mairie de Clichy (Seine). — Entretien des bâtiments communaux de 1891 à 1893 (3 lots) 22,800 fr. »

— 9 MARS —
Mairie de Boghar (Algérie). — Génie. Entretien des bâtiments militaires pour 6 ans. Env. 120,000 fr. »

— 9 MARS —
Mairie de Valence (Drôme). — Construction d'un réseau d'égouts. 26,700 fr. 30

— 9 MARS —
Mairie de Belfort (Haut-Rhin). — Génie. Construction du chemin de fer militaire entre le Port-Sec et le mur d'enceinte

— 10 MARS —
Mairie de Valence (Drôme). — Génie. Entretien des bâtiments militaires de 1891 à 1896 (3 lots).

— 10 MARS —
Chemin de fer de l'état, à la Roche-sur-Yon (Vendée). — Réfection de la conduite de refoulement à la gare de Niort 8,364 fr. »

— 10 MARS —
Mairie de Roubaix (Nord). — Viabilité de la rue Roche 4,700 fr. »

— 11 MARS —
Mairie de Gastu (Algérie). — Construction d'un pont sur l'oued Zeitemba 12,000 fr. »

— 12 MARS —
PREFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES. — Reconstruction d'un pont (2 lots) 21,700 fr. »

— 12 MARS —
Mairie de Cauderan (Gironde). — Construction d'une école maternelle (3 lots) 23,383 fr. 43

— 13 MARS —
PREFECTURE DES COTES-DU-NORD. — Remplacement de 7 portes d'écluses en bois sur le canal d'Ille-et-Rance et tablier métallique du pont d'Evran (2 lots) 21,000 fr. »

— 14 MARS —
PREFECTURE DU TARN-ET-GARONNE. — Restauration de l'église de Molières. 8,300 fr. »

— 14 MARS —
SOUS-PREFECTURE DE PROVINS (Seine-et-Marne). — Flèche au clocher de Villegruis (3 lots) 9,032 fr. 60

— 14 MARS —
Mairie de Lyon (Rhône). — Ferblanterie à la Faculté de médecine.

— 14 MARS —
Mairie de Lyon (Rhône). — Entretien des bâtiments communaux de 1891 à 1893.

— 14 MARS —
PREFECTURE DE LA LOIRE. — Remise en état de navigabilité du canal de Givros (2 lots) 162,000 fr. »

— 14 MARS —
PREFECTURE DE LA LOIRE. — Restauration des abords du barrage de Couzon et pavage de la route nationale n° 88 à Saint-Chamond (2 lots) 62,000 fr. »

— 14 MARS —
PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE. — Travaux divers (2 lots) 29,996 fr. 21

— 15 MARS —
Mairie de Sidailles (Cher). — Agrandissement de l'école des garçons. 7,400 fr. »

— 15 MARS —
Mairie de Quet-en-Beaumont (Isère). — Travaux divers. 5,500 fr. »

— 15 MARS —
Mairie de Pommard (Côte-d'Or). — Redressement d'une rue et construction d'un pont. 1,219 fr. 38

— 15 MARS —
Mairie de Fains-la-Folie (Eure-et-Loir). — Reconstruction de la nef de l'église 18,266 fr. 12

— 15 MARS —
Mairie de Signy-le-Petit (Ardennes). — Ecole mixte avec logement 7,600 fr. »

— 15 MARS —
Mairie de Soulac (Gironde). — Construction d'un marché couvert. 15,804 fr. 57

— 15 MARS —
Mairie de Marsa (Aude). — Construction de voûte à l'église. 4,450 fr. »

— 16 MARS —
Mairie de Marseille (Bouches-du-Rhône). — Etablissement d'une voie charretière, cours Bel-sunce. 213,000 fr. »

— 16 MARS —
Mairie de Verneuil (Eure). — Construction d'une école maternelle (6 lots) 49,630 fr. 54

— 16 MARS —
Mairie de Chalons (Saône-et-Loire). — Installation d'une école de dessin (5 lots) 13,819 fr. 14

— 18 MARS —
PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE. — Amélioration du port de Marmande. 40,000 fr. »

— 18 MARS —
PREFECTURE DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE. — Construction d'un pont tournant. 25,000 fr. »

— 18 MARS —
Mairie de Dreux (Eure-et-Loir). — Génie. Entretien des bat. militaires de 1891 à 95 (4 lots).

— 18 MARS —
Mairie de Lyon (Rhône). — Construction d'égouts (2^e type) 22,000 fr. »

— 18 MARS —
Chemin de fer de l'état, à saintes (Charente-Inférieure). — Agrandissement de la gare Gemozac 4,080 fr. 07

— 21 MARS —
PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE. — Construction d'un magasin à Langres. 5,200 fr. »

— 22 MARS —
Mairie de Villaines-en-Duesmois (Côte-d'Or). — Travaux au lavoir 2,700 fr. »

— 25 MARS —
PREFECTURE DU PUY-DE-DOME. — Travaux divers à la Bourboule. 9,498 fr. 98

— 25 MARS —
Mairie de Vessey (Allier). — Agrandissement d'écoles 7,875 fr. »

— 21 MARS —
Mairie de Pontivy (Morbihan). — Génie. Construction d'un manège (2 lots) 38,000 fr. »

— 5 AVRIL —
Mairie de Saint-Leonard (Loir-et-Cher). — Réparation des couvertures de l'église. 1,232 fr. 33

20^e BOITE AUX LETTRES

Les lettres et communications relatives à la « Boîte aux Lettres » doivent être adressées à MM. Dujardin et C^e, éditeurs, 17, rue Bonaparte, à Paris.

IL NE PEUT ÊTRE RÉPONDU QU'ÀUX LETTRES REÇUES AVANT LE VENDREDI QUI PRÉCÈDE LA DATE DE LA LIVRAISON

M. J. N., à Melun. — Ce genre de soudure doit être proscrit absolument dans le cas dont vous parlez. — Les soudures doivent être faites à la forge. — Il nous semble que vous pourriez avantageusement remplacer les soudures par des manchons vissés.

M. V. E., à Cherbourg. — Nous ne connaissons pas ce genre de couverture. A première vue il nous semble défectueux surtout pour le bord de la mer.

M. A. L., à Orange. — Les peintures ordinaires à base d'huile de lin. — De préférence les siccatifs liquides. — Très peu d'essence. Quelles que soient les peintures que vous décideriez d'employer, ne comptez pas qu'elles résisteront longtemps au soleil dans le chaud pays de Provence.

M. C. S. U., à Valence. — Faites-vous recommander par votre député au ministère des colonies. Peut-être obtiendrez-vous un patronage officieux de l'Etat. Mais ne comptez pas outre mesure sur la tutelle gouvernementale. Dans tous les cas, c'est au ministère des colonies qu'il faut vous adresser et vous y présenter en personne si possible.

M. P. B., à Guéret. — Ces appareils coûtent de 60 à 80 francs, suivant le nombre de séries des chiffres. — Dites-nous jusqu'à quel nombre vous désirez pouvoir aller et nous vous donnerons une réponse précise.

M. R. D., à Châlons-sur-Marne. — 1^o Un béton au ciment Portland peut très bien faire l'affaire. Il est indispensable d'employer du Portland prise rapide et couler dans des caisses. — 2^o Au bout de deux jours.

M. C. N., à Monaco. — Ce renseignement n'est pas de notre compétence. — Adressez-vous à une agence de renseignements ou à un banquier.

M. D. O., à Bayonne. — Nous avons une quantité de dossiers analogues. — C'est avec plaisir que nous publierions votre travail, mais en ce moment nous

sommes vraiment trop encombrés. Cependant, nous en prenons bonne note et si plus tard l'occasion s'en présente nous vous écrirons à ce sujet.

M. E. B., à Paris. — Tous les crépis que vous emploieriez : chaux ordinaire, chaux hydraulique, ciments de toute nature vous donneront une teinte presque blanche très légèrement teintée en gris ou en jaune. Si vous voulez obtenir un ton bien déterminé, il faudra mélanger à votre mortier des ocres ou du noir de fumée. D'ailleurs ces matières colorantes ne peuvent altérer en rien la qualité de l'enduit.

M. G. J., à Genève. — Votre consultation demande un calcul très complexe que nous ne pouvons entreprendre sans avoir des détails très complets sur la canalisation dont il s'agit. — A première vue le diamètre nous paraît à peine suffisant.

M. A. B. A., Indre-et-Loire. — Adressez-vous à une autre maison. — Les appareils dont vous nous parlez sont défectueux.

M. R. C., à Charleville. — 1^o Dans l'Ornement Polychrome vous en trouverez six planches. — 2^o Cet ouvrage est épuisé.

M. L. D., à Orléans. — Envoyez-nous la photographie du mur dont il s'agit et les principales dimensions. Avec ces documents sous les yeux nous pourrions vous renseigner.

M. O. S., à Alger. — L'accident provient évidemment de l'insuffisance de tassement du terrain rapporté. Il faut creuser à l'endroit affaissé et remplir ensuite avec de la terre pilonnée par petites couches ou mieux avec du sable. Vous terminerez par un massif de béton et rétablirez l'assise comme précédemment.

ANNONCES IMMOBILIERES

Les annonces à insérer doivent parvenir le jeudi qui précède la date de la livraison.

PARIS

- 53 8^e arrond. — Quartier Monceau. — **Propriété**, superficie totale 431^m04.
- 24 15^e arrond. — Près le Boulevard de Vaugirard. — **Maison de rapport**. — Se composant de 3 corps de bâtiment. — Revenu total 19,000 fr. — A vendre 275,000 fr.
- 44 15^e arrond. — **Magnifique terrain** de 4,000 mètres environ angle de deux rues. Prix 75 francs le mètre. Sur ce terrain existent différentes constructions à usage d'habitation et d'usine.
- 22 16^e arrond. — Près ce l'avenue du Bois de Boulogne. — **Deux Maisons de rapport**. — Angle de deux rues. — 1^o Maison rapportant 15,036 fr. — A vendre 250,000 fr. — 2^o Maison rapportant 18,680 fr. — A vendre 300,000 fr.
- 17 16^e arrond. — **Hôtel** avec atelier d'artiste : 3 chambres à coucher, salon, salle à manger, etc. — Jardin. — Superficie totale 300 mq. — Angle de deux rues. — Belle construction. — Occasion exceptionnelle. — Prix 70,000 fr.
- 20 16^e arrond. — Très vaste et bel **hôtel** magnifiquement décoré. — **Maison de rapport** y adossé. — Prix des deux immeubles ensemble 500,000 fr.
- 36 16^e arrond. — **Terrain** bel emplacement pour construire un hôtel : Sup. 325 m. q. 13 mètres de façade sur rue. Prix 100,000 francs.
- 49 16^e arrond. — **Hôtel**, salle à manger, salon, cuisine, 5 chambres à coucher, et un grand atelier d'artiste. Prix 150,000 francs.
- 51 16^e arrond. — Près le Bois de Boulogne. — **Hôtel** avec écuries et remises. Jardin. Superficie 725 mètres environ. — Prix 250,000 fr.
- 15 17^e arrond. — **Hôtel** très vaste avec atelier d'artiste, jardins, etc. — Prix 60,000 fr.
- 34 18^e arrond. — Près le boulevard Ornano, **Grand terrain** à louer à long bail ou à vendre : Convient pour ateliers, chantiers ou dépôt de matériaux.
- 19 18^e arrond. — **Terrain**. — Très bel emplacement pour bâtir. — Superficie 340 mq. — 40 m. de façade sur rue. — Prix 60,000 fr.
- 25 19^e arrond. — Quartier d'Amérique. — **Grand terrain**, 879 mq. — Angle de deux rues. — 58 mètres de façades. — Bel emplacement pour construire maisons de rapport à petits loyers. — A vendre en totalité ou par lots, 35 fr. le mq.
- 43 20^e arrond. — **Maison à loyer** : Surface 150 mètres 2 boutiques, 5 étages, 3 logements par étage. Prix demandé 90,000 francs. Rapport brut 5,500 francs.

ENVIRONS DE PARIS

- 7 Montrouge. — **Terrain**, angle de deux rues, 173 mq. — Prix 12,000 fr. — Cette propriété est mitoyenne de la précédente.

- 6 Montrouge. — **Joli hôtel** avec cour et jardin, salon, salle à manger cuisine, office, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, salle de billard. — Prix 29,000 fr.

- 11 Deux **Maisons de campagne** genre **hôtel** à 20 minutes de Paris, louées l'une 2,000 fr., l'autre 1,000 fr., à échanger contre maison de rapport à Paris ou dans la banlieue, d'une valeur de 90,000 fr. On verserait une soule de 10,000 fr. espèces.

- 26 Neuilly-St-James. — **Terrains** situés sur le bord de la Seine et de la rue de Longchamps (Bois de Boulogne). — 8,600 mq. — A vendre par lots.

- 31 Colombes. — **Terrains** à vendre par lots, à 3 minutes de la gare. — De 15 à 25 fr. le mq. — Par vente forcée ou par promesse de vente. — Grandes facilités.

- 30 St-Mandé. — **Terrain** de 585 mq., près de l'avenue Daumesnil. — Excellente situation. — Prix à débattre.

DEPARTEMENTS

- 9 (Basses-Pyrénées). — **Pau** — **Villa** avec magnifique jardin, plus de 1,000 mètres. — Superbes ombrages. — Situation exceptionnelle. — Ecurie, remise, pavillon de concierge, etc. — Prix 50,000 fr.
- 27 (Seine-Inférieure). — **Puy** près de Dieppe. — Plusieurs **chalets** de 25,000 fr., 60,000 fr. et 200,000 fr. — Vue de la mer, en face l'entrée du port de Dieppe. — Situation hors ligne. — **Terrains** en vue de la mer. — Superficie au gré de l'acheteur. — 20 fr. le mq.
- 32 (Aube). — **Troyes**. — **Maison d'habitation** dans le plus agréable quartier. — 27 chambres, vaste jardin d'agrément traversé par un large cours d'eau et ayant accès sur la plus belle promenade de la ville. — Superficie totale 4,120 mq. — Prix 85,000 fr.
- 37 (Morbihan). — **Lorient**. **Propriété d'agrément et de rapport** à vendre. — Contenance 3 hectares ayant vue sur la rade de Lorient et à 15 minutes de cette ville. Maison d'habitation confortable, serres, pièces d'eau, basse-cour, communs, etc., le tout entouré de murs. Jardins en plein rapport. Prix 180,000 francs.
- 45 Algérie-Blidah. — **Différents immeubles de rapport** dont un pourrait servir de station hivernale.
- 50 Manche. — Plage d'Urville près Cherbourg. Petite propriété. Surface 400 mètres. Jardin et chalet à vendre meublé. Prix 7,500 francs. Mobilier à dire d'expert.
- 52 Seine-Inférieure. — Près Rouen, **Grande propriété** à louer ou à vendre. — Château, jardin d'hiver, communs, serre, jardin potager, beau parc entouré de murs. Contenance 9 hectares. — Prix 135,000 fr.

DEMANDES :

- 18 Un **terrain** à Paris-Passy pour construire un petit hôtel. — 600 à 700 mètres de superficie. — Exposition au soleil. — Dans l'ancien Passy ou Au teuil jusqu'à la rue de l'Assomption.
- 16 **Des maisons de rapport** à Paris dans n'importe quel quartier, excepté les 12^e et 13^e arrondissements. — Prix environ 250,000 francs.
- 33 **Terrains** de 250 mq. environ, dans le quartier des Ternes.
- 28 Un **immeuble de rapport** dans les arrondissements du Centre de 350,000 fr., environ. — Appartements de 4,000 à 3,000 fr.
- 29 **Maison de rapport**. — Quartiers de Monceau, faubourg Saint-Honoré, ou boulevard Saint-Germain de 300,000 fr., environ. — Appartements de 2,000 à 3,000 fr.
- 35 16^e arrond. — Entre Passy et l'Etoile, **Hôtel** avec quatre chambres à coucher, deux salons, salle à manger, etc., vastes communs ou terrains permettant de construire.

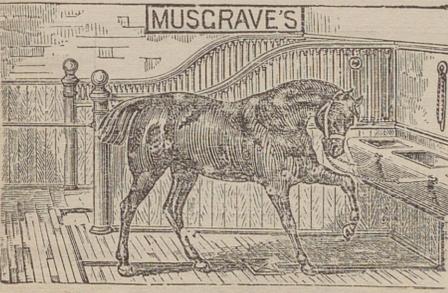
- 38 8^e arrond. — **Terrain** de 300 mètres environ.
- 39 **Terrain** dans centre sur une grande voie : Sup. d'environ 350 mètre dans les 400 francs le mètre avec 18 à 20 mètres de façade.
- 41 **Vieille maison bonne à démolir ou terrain**. Sup. 250 à 300 m., destiné à la construction d'un hôtel particulier et situé dans le 8^e ou le 9^e arrondissement *inclusivement*.
- 42 **Terrain** de 100 à 300 mètres environ à bail dans les 1^{er}, 2^e, 8^e, 9^e, ou 10^e arrondissement.
- 46 **Vieille maison** à démolir sur terrain de 300 mètres environ entre la rue de Richelieu, la rue du Quatre-Septembre et les grands boulevards.
- 47 **Maison à démolir ou terrain** d'environ 250 mètres entre le faubourg Poissonnière, la rue Lafitte, la rue Lafayette et les grands boulevards.
- 48 **Maison ou terrain**, rue Turbigo, rue Réaumur ou dans les rues adjacentes.

VERRES MOUSSELINE & VITRAUX
MICHEL & PIVAIN
88, rue de la Roquette et rue de la Chapelle, 29, PARIS

MOSAIQUES
Maison fondée en 1852
La première qui a introduit, en France, la Mosaïque décorative en émaux sur fond d'or, figures et ornements, pour le nouvel Opéra
DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.
MOSAIQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE
en marbre pour pavements
MÉD D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ.
MÉDAILLE D'OR EXPOSITION UNIVERSELLE 1889
Travaux du nouvel Opéra, Hôte. des Postes
Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc.
FACCHINA * maître mosaïste breveté
47, rue Cardinet, PARIS

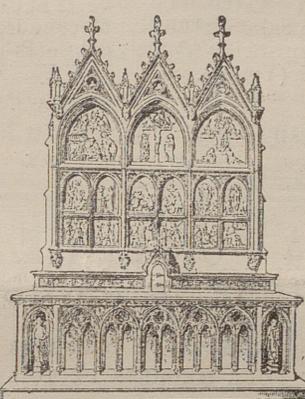
USINES DES MOSAIQUES D'ORANGE
(Vaucluse).
MARQUE J. B. SAUNIER
Tonnettes, hexagones, octogones, triangles, carreaux de toutes dimensions, rouges, blanc et noirs, Carreaux genre Maubeuge, incrustés et vitrifiés inusable, riche et ordinaire, de 7 à 12 fr. le mètre carré.
DIRECTION : 1. PLACE BOURSE, MARSEILLE

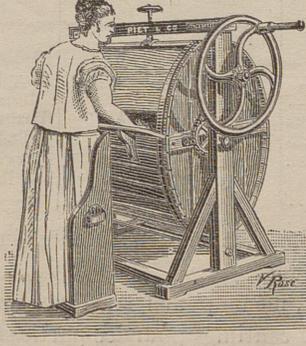
CARRELAGES ET PAVAGES CÉRAMIQUES
DE
ADEFRANCE ET C^e PONT S^{te} MAXENCE (OISE)
DEUX MÉDAILLES D'OR ROUEN 1884 DIPLÔME D'HONNEUR BEAUVAIS 1885
MÉDAILLE D'ARGENT EXP. UNIV. 1889 MÉDAILLE D'OR - LE HAVRE 1887
Agences : PARIS - 16, rue de la Chapelle.
et Dépôts : TOURS 30, rue de Paris.

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
SELLERIES. — VACHERIES ETC
Maison **MUSGRAVE & Co, limited**
PARIS, LONDRES et BELFAST

Médailles d'or et d'argent à 1. Expositions internationales.
MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883
On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.
CATALOGUES et devis franco sur demande.
MUSGRAVE ET Co, LIMITED
PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

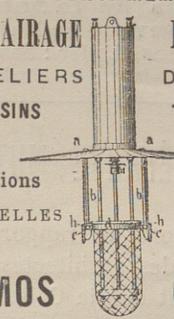
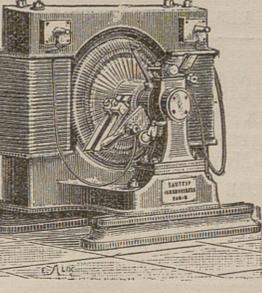
EDMOND COIGNET & C^{ie}
PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^e S G D G
CARRELAGES
Striés pour cours et passages
dits mosaïques en ciments colorés
en mosaïques de granits et de marbres
MOSAIQUES COIGNET B^e S G D G
CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.
MOSAIQUES DÉCORATIVES
EXÉCUTION SUR PLACE
MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES
3, rue des Mathurins, Paris.
USINES A ASNIÈRES (SEINE)

ATELIERS FROG-ROBERT
H. POIRET S^r
36 ET 38, RUE BONAPARTE, PARIS
MÉDAILLES OR ET ARG. AUX DIFFÉRENTES EXPOS.
Statues religieuses : plâtre, carton-romain, carton-pierre, terre cuite, bois, pierre, zinc fonte de fer, bronzes et marbre.
Modèles anciens et reproductions Bas-reliefs, groupes, etc.
MOBILIER D'ÉGLISE
AUTELS, CHAIRES A PRÊCHER, CONFESIONNAUX
BANGS D'ŒUVRE, STALLES, APPUIS DE COMMUNION
BÉNITIERS, FONDS BAPTISMAUX, ETC.
Exécution de tous travaux sur plans



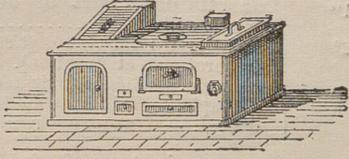
ORGANISATION GÉNÉRALE DE BLANCHISSERIES
LAVOIRS et BAINS
CHAUFFAGE, VENTILATION-HYGIÈNE
PIET & C^{ie}
INGÉNIEURS CONSTRUCTEURS
Ancienne Maison BOUILLON, MULLER et C^{ie}
Hors Concours, Exposition 1889 membre du jury des récompenses.
BUREAUX, USINE ET MAGASINS DE VENTE
33, rue Chabrol, 33. — Paris.

ROUE A LAVER
PROJETS, DEVIS, PLANS, INSTALLATIONS
DE TOUS LES SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTICULIER
DES ASILES, HOPITAUX, COMMUNAUTÉS
LYCÉES, COLLÈGES ET MAISONS D'HABITATION
Élévation et distribution des eaux.

SAUTTER LEMONNIER & C^{ie}
SAUTTER, HARLÉ ET C^{ie}, SUC^{rs}
26, avenue de Suffren, Paris
EXPOSITION UNIVERSELLE. — PARIS 1889
HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY
ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
DES ATELIERS DES CHANTIERS
MAGASINS TRAVAUX PUBLICS
Installations INDUSTRIELLES Installations PROVISOIRES
DYNAMOS COMPOUND
Réglant automatiquement leur débit.
TRAVAIL ABSORBÉ, PROPORTIONNEL AU NOMBRE DE FOYERS ALLUMÉS
MOTEURS A VAPEUR PILON
à grande vitesse pour la conduite directe des dynamos.
Moteurs électriques Percuteurs électriques Transmission de force par l'électricité

C^{ie} DE ST-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY
siège social : 9, rue Ste-Océlle, PARIS.
FONDATION : Octobre 1665.
GLACES DE MIROITERIE ET DE VITRAGE
VERRES A RELIEFS POUR TOITURES
DALLES PAVÉS ET MOULAGES



INSTALLATION DE CUISINES
FOURNEAUX — ROTISSERIES
LAVERIES
Maisons et Châteaux
Hôtels et Restaurants
Hospices. — Collèges

DELAROCHE AINÉ
22, Rue Bertrand, 22
PARIS
Envoi Franco de Catalogues

SOMMAIRE :

TEXTE. — Portraits d'architecte, L'architecte de l'Ecole de médecine : LÉON GINIAN.
La justification de M. Coquart.
Ecole des Beaux-Arts, Concours de 1^{re} classe. Un hôtel. Une salle de billard.
Maison et Distillerie, rue du Dragon.
Consultations juridiques.
Les amants de la Nature.
Marché couvert de Langres.
Conférences, Le fer : Son emploi dans la construction.
Le funiculaire de Belleville.

Concours. — Nouvelles.
DESSINS. — Frontispice. — Lettre ornée.
Ecole des Beaux-Arts, Un petit hôtel. — Projets de M. Duquesne et de M. Charlet.
Maison et Distillerie, Plans. Coupe transversale. Coupe à l'entresol, détail.
Consultations juridiques, Deux croquis.
Marché couvert, Grandes fermes. Croix de Saint-André. Support de lanterneaux. — Colonnes du pavillon central.
PLANCHES HORS TEXTE. — Planches 44 et 45. Maison et Distillerie, rue du Dragon.

CAISSE DE DÉFENSE MUTUELLE DES ARCHITECTES

Nous empruntons au rapport du secrétaire principal de la Société centrale des architectes français pour l'année 1890, les lignes qui suivent sur la Caisse de défense mutuelle des architectes, association fondée en 1884, sous les auspices et avec le patronage de la Société centrale :

Avant de vous rappeler, mes chers confrères, quels sont les travaux accomplis par vos différentes commissions, permettez-moi de m'écartier quelque peu de mon sujet pour parler d'une Association dont vous êtes presque tous : la CAISSE DE DÉFENSE MUTUELLE DES ARCHITECTES. Cette association, bien qu'elle jouisse

de son autonomie, vous touche de si près qu'on peut mentionner ses progrès dans ce compte rendu, Elle a été fondée par vous. Notre président est aussi le sien. Elle vit avec nous, sous le même toit, en parfaite harmonie. Depuis cinq ans seulement qu'elle existe, la Caisse de défense mutuelle compte déjà 129 membres résidants et 89 non résidants. Quinze sociétés d'architectes ont adhéré à ses statuts. Dans le cours de l'an passé, son comité a continué l'étude de neuf affaires anciennes et commencé celle de huit affaires nouvelles. Quand le nombre des adhérents aura augmenté, la Caisse de défense pourra participer davantage aux frais de justice. Il est donc d'un très grand intérêt professionnel de constater aussi souvent que possible l'existence et l'utilité de cette importante fondation.
 E. LOVIOT.

SOCIÉTÉ DES CHAUX HYDRAULIQUES ET CEMENTS DE L'AUBE
 Chaux hydrauliques du Seilley (marque Kleine); de Saint-Bernard (marque Convert et Maugras), à Ville-sous-La-Ferté (Aube); de Mussy-sur-Seine (Aube); des Côtes-d'Alun (Haute-Marne); de Bouix (Côte-d'Or) d'Ancy-le-Franc (Yonne).
 SIÈGE SOCIAL PORTLAND MAISON A PARIS
 A TROYES EXPOSITION UNIV. DE 1889. MEDAILLE D'OR 26, rue du Maroc
Fabrique de carreaux mosaïque en ciment. — Briques blanches hydrauliques.

Med. d'or, Ex. Universelle de 1889
CARRELAGES MOSAIQUES
 BLANCS, ROUGES, NOIRS, GRIS, BRUNS, ETC.
 CARREAUX DE TROTTOIRS.
 EN GRÈS CERAME DE LA VALLEE DE BRAY
BOULENGER AINÉ
 ACHILLE BOULENGER, Succ^r AUNBUIL (Oise)

FAIENCERIES DE CREIL & MONTEREAU
 61, FAUBOURG POISSONNIÈRE, A PARIS
 FAIENCES FINES EN TOUS GENRES, BLANCHES, IMPRIMÉES OU DÉCORÉES
 CUVETTES ET APPAREILS POUR WATER-CLOSETS ET POUR MEURLES DE TOILETTE
 PLAQUES, BOUTONS DE PORTE, CYLINDRES POUR PILES, FILTRES, ETC.
CARREAUX POUR REVÈTEMENTS
 Pour tous renseignements s'adresser : 61, faubourg Poissonnière.

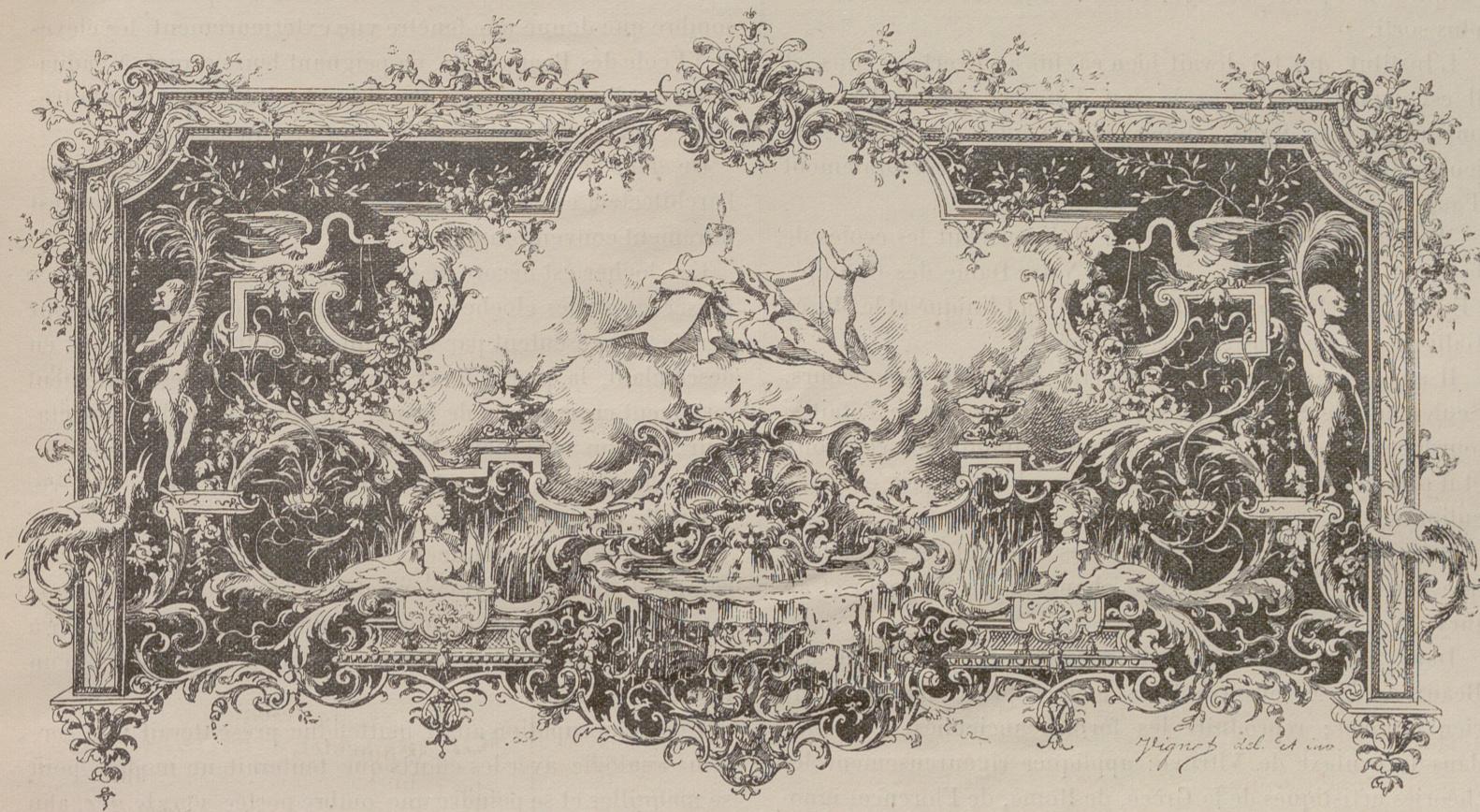
VITRAUX D'ÉGLISE
 ET D'APPARTEMENTS
A. PROYE
 81 et 83, faubourg St-Antoine, Paris

TARIF-MOREL
 POUR
LA TAPISSERIE, L'ÉBÉNISTERIE, LA CARROSSERIE

Série de prix devant servir de base à l'établissement des prix de la TAPISSERIE et de l'AMEUBLEMENT
 A l'usage de MM. les Architectes de France, applicable aux travaux à exécuter dans la ville de Paris et les départements,
 Accompagnée d'illustrations, de R. DELAFONTAINE.
 Par J.-H. MOREL, ancien expert de l'État

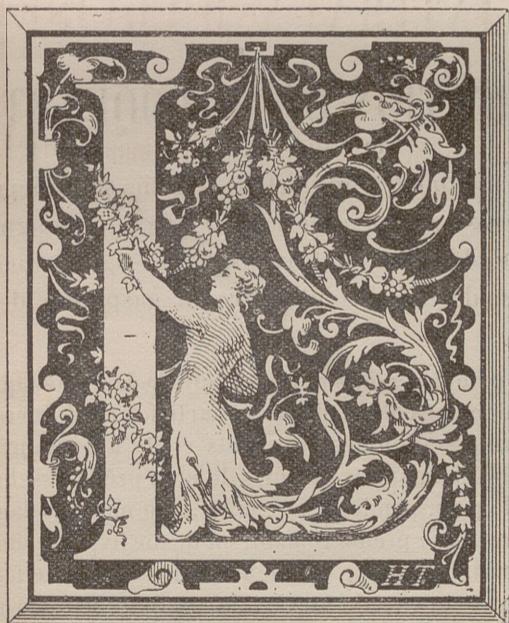
NUMÉROS DES PARTIES	DÉSIGNATION DES PARTIES	PRIX BROCHÉ	NUMÉROS DES PARTIES	DÉSIGNATION DES PARTIES	PRIX BROCHÉ
		fr. c.			fr. c.
1 ^{re}	Série complète en un seul volume.....	20 »	3 ^e	Ebénisterie : Glaces pour meubles — Emballages pour expéditions en province. — Meubles bois de hêtre et bois blanc. — Réparations de meubles.....	4 »
2 ^e	Conseils dans l'art de se meubler. — Renseignements utiles.....	8 »	4 ^e	Ameublement d'église : Pompes funèbres. — Mobilier d'administration. — Mobilier scolaire.....	5 »
	Tapisserie : Enseignes et stores. — Etoffes. — Literie (réparations et location). — Passenterie. — Quincaillerie. — Sièges (bois recouverts et bois apparents). — Tapis. — Teintures d'ameublement. — Tentures et décors. — Travaux à façon.....	8 »	5 ^e	Carrosserie : Installations d'écuries et de selleries. — Sellerie et harnachement. — Réparations de voitures..	5 »

Cet ouvrage contient une foule de renseignements utiles accompagnés de dessins, ainsi que le mode de procéder pour la vérification et le règlement d'un devis ou d'un mémoire d'ameublement.
 Les prix d'application sont basés sur les prix coûtants, même pour les articles non spécifiés dans le Tarif-Morel.
 Frais de port dans les départements : 60 centimes pour les parties séparées, 1 fr. pour la série complète.
 Tous les abonnés à la CONSTRUCTION MODERNE
 Jouiront d'une remise de 20 0/0 sur les prix de cette série.
 Accompagner toute demande d'une bande d'abonnement. — Expédition contre l'envoi d'un mandat-poste



PORTRAITS D'ARCHITECTES

L'ARCHITECTE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE. — LÉON GINAIN



Le *Figaro* a publié cet hiver plusieurs portraits d'architectes, ceux de MM. Garnier, Bailly, Nénot, Dutert, Coquart. Ces articles, signés Pierre Dhure, se distinguaient par une critique pleine d'humour, au ton parfois assez vif. Est-ce cette vivacité qui a un peu effrayé les directeurs du *Figaro*? Nous ne savons. Toujours est-il que la suite de ces portraits, au lieu de paraître dans le journal de la rue Drouot, va être publiée dans la *Construction moderne*. Comme Pierre Dhure borne ses critiques ou ses éloges aux travaux de ses portraicturés, sans jamais toucher aux personnes elles-mêmes, nous lui ouvrons volontiers nos colonnes, en vertu de ce principe que tout homme qui produit une œuvre publique invite par cela même chacun à porter un jugement sur cette œuvre.

La critique, fût-elle parfois sévère, est toujours plus utile que le silence ou l'admiration officielle. Si l'on ne croit pas à la nécessité d'un art immuable, et si l'on admet que l'art ne

6° Année. — N° 21.

peut vivre sans progresser et se renouveler, il faut alors savoir accepter la critique qui apporte parfois de salutaires avertissements, étant l'ennemie naturelle de la stagnation et de la torpeur.

Ces articles, écrits pour le *Figaro*, ne sont pas bourrés d'expressions techniques, mais nos lecteurs ne s'en plaindront certainement pas.

Elève de Lebas, Lebas lui-même, M. Ginain continue avec une respectable mais navrante fidélité la tradition du constructeur qui a commis l'église Notre-Dame-de-Lorette.

Je dis « respectable » parce qu'il faut avoir le microbe de l'héroïsme vrillé dans le corps pour croire encore — *Carnote regnante* — à l'infailibilité des formules appliquées par Lebas dans les monuments dont notre mauvaise fortune voulut qu'il fût chargé!

Il n'y a pas à le nier, elles s'effritent considérablement, ces vénérables formules; bourgeois et artistes trouvent aussi démodée que les perruques à trois marteaux, l'architecture admirée sous le roi Louis-Philippe, premier du nom; et, à moins d'avoir fréquenté Sésostris, on ne cite plus le piédestal de l'obélisque comme le prototype du beau.

M. Ginain, lui, se cramponne. Il cherche bien à *réparer des ans l'irréparable outrage*: un peu de rouge par ci, du coton par là, une mèche folle d'un côté, un nœud de ruban de l'autre; mais il ne consent pas à rompre son vieux collage. Grand prix de Rome en 1841, à l'époque où l'on jetait au tombereau du démolisseur les autels de Saint-Denis et où l'on parlait — sans rire — d'exproprier la Tour Saint-

Jacques, il a piqué une tête dans le sublime et il n'en est plus sorti.

L'Institut, qui lui devait bien ça, lui a ouvert ses bras, et il est depuis longtemps le chef d'un des ateliers les plus importants de Paris, atelier dans lequel il façonne de jeunes Lebas devant, à leur tour, procréer cérébralement d'autres petits Lebas, qui, eux-mêmes, etc., etc.

M. Ginain a beaucoup produit. Il a construit les écoles de la rue Saint-Benoît, l'église Notre-Dame-des-Champs, l'École de Médecine, l'École pratique, la Clinique et le Musée Galliera qui n'est pas encore terminé.

Il aurait même pu élever l'Opéra, car il fit le concours. Seulement, le Seigneur, dont la dextre vengeresse s'était si lourdement appesantie sur nous, sentit amollir son courroux et il prit notre race en pitié : Garnier obtint le prix et l'exécution.

Parisiens, mes frères, élevons nos âmes, et reconnaissons que nous devons une fameuse chandelle au Seigneur et au jury !

Dans toutes les œuvres du membre de l'Académie des Beaux-Arts, se retrouvent les mêmes préoccupations : ne rien innover ; reproduire les formes anciennes ; s'enserrer dans la syntaxe de Vitruve ; appliquer rigoureusement les théories artistiques de la Grèce, de Rome, de Florence ; ignorer la marche continuelle de l'humanité ; sacrifier les nécessités pratiques les plus élémentaires au bel ordonnancement d'un plan, au respect des axes, à l'inflexibilité de la symétrie.

Et alors, dans une construction, les fenêtres seront semblables et également distancées les unes des autres, afin de doter la façade de la noblesse désirable ; seulement une bibliothèque sera si parcimonieusement éclairée que, les jours de brouillard, il sera nécessaire d'allumer le gaz à deux heures de l'après-midi, et une partie des baies — démesurément trop hautes — devront être coupées par un plancher qui obligera les habitants d'un étage à recevoir la lumière par les pieds.

Des terrasses rappelant les poétiques villas de la Toscane remplaceront nos toits réalistes ; mais un beau jour, la pluie qui n'entend rien aux délicatesses artistiques traversera ces parties plates et inondera les salles qu'elles couvrent. D'élégants portiques ouverts inviteront les jeunes péripatéticiens à discuter sur les facultés de l'âme ; malheureusement les rares éphèbes qui préféreront ces paisibles parages au tumulte de la Bourse, à la fièvre des courses, au grouillement des boulevards ou au boudoir de Nana, attraperont, l'hiver, des rhumes de cerveau homériques et, l'été, des insulations capables de rôtir le bœuf Apis.

Inutile d'ajouter que cet adorateur des cinq ordres — doublé, dans la vie privée, d'un homme excellent, serviable, aimable et modeste, dont la carrière restera comme un modèle d'honorabilité — dessine dans la perfection et possède à fond la technicité de son métier.

Ce n'est certes ni un imaginaire, ni un obscur, ni un révolutionnaire ; il n'y a en lui qu'un assimilateur et un virtuose, mais l'un et l'autre sont impeccables.

Un exemple montrera combien M. Ginain vit peu dans la réalité et combien fautive est sa vision :

Pour rendre l'impression de vide, de profondeur, de sombre que donne une fenêtre vue extérieurement, les élèves de l'École des Beaux-Arts, en peignant leurs projets à l'aquarelle, ont l'habitude de mettre dans les baies une teinte très foncée qui, rapidement fondue, finit presque à blanc.

Or, dans le clocher de l'église Notre-Dame-des-Champs, l'architecte a eu l'idée bizarre de reproduire cet effet qui est purement conventionnel.

Ce clocher est décoré de claustra, dont le rôle est de laisser passer le son des cloches. Les plus élevés des claustras sont percés et présentent par conséquent un trou noir ; mais, en descendant, la pierre n'est plus défoncée, elle est seulement fortement creusée afin de laisser un doute à l'œil du spectateur ; plus on s'approche du sol, moins la pierre est refouillée, et elle finit par ne plus même être entaillée d'un centimètre.

Quelle choquante anomalie !

L'aquarelle de l'architecte a en effet pour but de se rendre compte de la construction projetée, d'en produire l'illusion ; mais la construction une fois terminée ne doit pas chercher à évoquer le souvenir de l'image qui ne présente plus aucun intérêt.

Une préoccupation aussi inattendue présenterait une certaine analogie avec les efforts que tenterait un modèle pour se maquiller et se peindre une ombre portée sous le nez, afin de ressembler à un portrait exécuté avec un éclairage spécial.

Si jamais M. Ginain devient naturaliste, j'ouvre une souscription privée pour élever une statue à Lebas.

Pierre DURE.

LA JUSTIFICATION DE M. COQUART

M. Coquart, en réponse à un article publié précédemment, vient d'envoyer au *Journal des Débats* une longue lettre d'explications, dont nous extrayons les passages principaux. M. Coquart se défend surtout d'être un gaspilleur des deniers de l'État.

..... Je ne parlerai point longuement de la Cour de cassation, qui ne faisait pas spécialement l'objet de votre article. J'indiquerai seulement que l'administration des bâtiments civils a voulu m'y rendre responsable des estimations et devis de mon prédécesseur, feu M. Duc, et que de plus, pendant six années, elle m'a mis dans l'impossibilité de travailler : premièrement, en ne me livrant point les locaux que je devais installer ; deuxièmement, en ne me faisant point restituer en temps voulu un certain crédit de 305,000 fr. qu'elle avait employé, ou laissé employer autrement qu'à mes travaux ; cette restitution ne m'a été faite qu'après une attente de trois années.

En acceptant de diriger les travaux de la Grand'Chambre, je n'avais point le droit de créer une chose quelconque ; il ne s'agissait point d'une vulgaire bâtisse, comme on en construit tant maintenant, même pour l'État, sans le moindre souci des questions d'art. J'avais été appelé à ce poste spécialement comme artiste, je ne l'ignorais point, et je devais m'appliquer, avant tout, à faire une œuvre durable et digne des merveilles de la peinture moderne, que j'avais mission d'encadrer ; digne surtout de mon pays et du tribunal suprême que la Grand'Chambre devait abriter. — C'est pénétré de ces idées, trop peu fin de siècle sans doute pour être comprises au ministère des travaux publics, que je me

suis mis à l'œuvre. Je n'ai peut-être pas été assez vite au gré de tous dans l'exécution de mes pensées, mais j'ai la conviction profonde d'avoir fait mon devoir d'artiste consciencieusement et jusqu'au bout. Sur ce terrain je me considère comme inattaquable; et j'ai le devoir de dire à ceux qui m'ont frappé, que c'est agir traîtreusement et cruellement, que d'arracher un artiste à son œuvre au moment où il la termine, et où il n'a plus, pour ainsi dire, qu'à y mettre sa signature. Les ovations et protestations dont je suis l'objet depuis plusieurs mois me donnent l'espoir consolant d'avoir réussi dans ma tâche, et me font penser que, si j'avais été jugé par d'autres hommes que le ministre et le directeur des bâtiments civils, absolument étrangers aux questions d'art, mon œuvre eût plaidé pour moi, et que j'aurais été facilement absous des prétendus dépassements de crédits, et des lenteurs exagérées dont ils ont cru nécessaire de m'accuser.

..... Ce qu'il y a d'inique, de monstrueusement injuste dans cette lamentable affaire, c'est qu'ayant des reproches à m'adresser à la Cour de cassation, le ministre n'a pas hésité à me révoquer du même coup à l'École des Beaux-Arts, service absolument distinct du précédent, où depuis plus de quatre ans les travaux sont arrêtés faute d'argent, et où le directeur des bâtiments civils n'a jamais éprouvé le besoin de manifester d'une façon quelconque son mécontentement. Chose moins triste, mais aussi étonnante, c'est que ce directeur m'a décoré, il y a trois ans, des palmes académiques, sans que je les aie jamais sollicitées, et alors que mes travaux étaient exactement dans le même état qu'aujourd'hui. Voilà un fait indéniable, qui prouve l'étrangeté des procédés de ce fonctionnaire.

Pour ce qui est des hôtels de Chimay, 15 et 17, quai Malaquais, dépendances de l'École des Beaux-Arts : les crédits n'ont point été dépassés, par cette raison qu'il n'y en a pas eu de délimités à l'époque de l'achat des hôtels en 1885. L'administration n'ignore point ces faits; elle a été imprudente et timide; elle n'a pas, le jour de l'acquisition, osé dire toute la vérité dans la crainte de déplaire à la Chambre, et de faire échouer sa combinaison; elle n'a voulu annoncer que 500,000 fr. de travaux au lieu de 1 million que j'avais d'abord demandé au directeur des bâtiments civils, et que j'ai indiqué à différentes reprises à la commission du budget, lors des visites qu'elle fit aux hôtels de Chimay. L'administration semble aujourd'hui vouloir se décharger de toute responsabilité à mes dépens; la meilleure preuve, cependant, qu'il n'y a pas eu contrat entre elle et moi sur un devis ferme de 500,000 francs, c'est qu'elle ne s'est fait aucun scrupule d'ordonner sur cette somme, spécialement affectée aux travaux, le paiement d'une foule de choses étrangères; ce devis était donc un devis fictif, qu'elle m'a imposé, et qu'elle n'a cessé de considérer comme tel, que le jour où elle a voulu révoquer son architecte.

..... Quant aux lenteurs : les travaux ont duré juste deux ans et demi, ils ont été arrêtés en fin de compte comme à la Cour de cassation, parce que l'administration actuelle des bâtiments civils s'est trouvée impuissante à obtenir l'argent nécessaire à leur achèvement.

Dans votre article je lis : « Tout est commencé, sans que rien ne soit fini, ni immédiatement utilisable. » C'est là, Monsieur le Directeur, une affirmation bien étonnante de qui prétend avoir vu et visité, car il est pourtant facile de constater que sur les douze ateliers que doit contenir le bâtiment Chimay, dix sont entièrement prêts.

M. Coquart rappelle en terminant les témoignages de sympathie et d'estime dont il a été l'objet, et que nous avons mis à plusieurs reprises sous les yeux de nos lecteurs.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Concours de 1^{re} classe : Un hôtel. — Une salle de billard.

Quel coup de feu à l'École!... les concours s'y succèdent rapidement et les expositions s'y superposent pressées. A peine a-t-on entr'ouvert les portes de Melpomène qu'il les faut refermer brusquement sur les doigts des attardés, pour décrocher et raccrocher les tartines d'architecture, placer ou déplacer les toiles huileuses ou les mottes suantes de terre glaise figurant quelque chose de plus ou moins académique.

On « rend » les projets de 1^{re}; on monte en loges pour l'esquisse de 2^e; on griffonne fièvreusement le programme du *Labarre* sous la dictée rapide d'un professeur; on bourre ses carnets minuscules et secrets de croquis condensés, furtifs et sommaires, pour la prochaine esquisse du *Rougevin*: tout cela en moins de temps qu'il n'en faudrait pour le raconter — comme on dit en littérature.

Voyons donc un peu ce que l'*Hôtel pour un riche particulier* a inspiré d'heureux à Messieurs nos confrères en herbe déjà haute.

« Corps de logis principal entre cour et jardin; bâtiments pour écuries, remises et communs »: Voilà les deux parties distinctes du plan demandé. Divisé en deux étages principaux, le corps de logis aurait compris, au rez-de-chaussée, l'habitation proprement dite ou les petits appartements, anti-chambre, salle à manger, billard, salon, boudoir, bibliothèque, deux grandes chambres à coucher et deux autres plus petites, cabinets de bains et de toilette, lingerie, water-closets, etc. Au 1^{er} étage auraient été placés les grands appartements (la « réception »): grande antichambre, salle à manger et salon d'apparat, deux salons secondaires et quelques pièces de service et de dégagement. On devait pratiquer, soit en aile, soit dans un étage supérieur et secondaire, soit en entresol, des logements pour un intendant, un secrétaire et une femme de charge.

En outre d'un grand escalier, deux escaliers de service auraient desservi les étages. Un jardin orné de serres, de vases et de statues, de bassins et d'avenues aurait comporté un mouvement de terrasses, de perrons et de rampes — un vrai projet de Grand Prix, quoi!

Au surplus : écuries pour dix chevaux, remises et dépendances (selleries, greniers, logements de serviteurs); cuisines accompagnées de lavoirs, garde-mangers, office, monte plats, sommellerie, salle du commun; puis des logements pour les cuisiniers, sommeliers, etc.

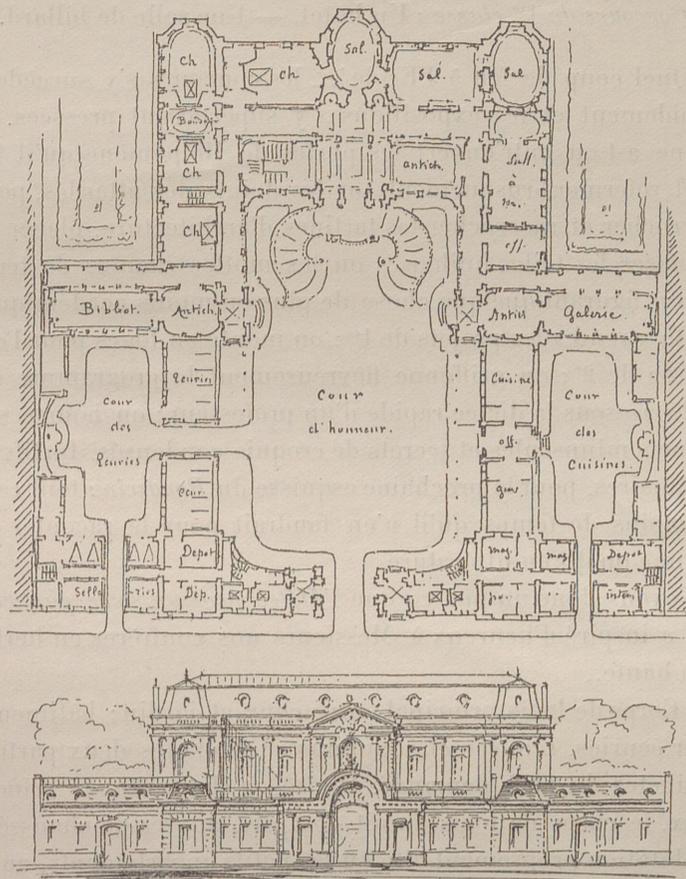
Écuries et cuisines devaient former deux groupes distincts ayant chacun son entrée spéciale pour les approvisionnements, et sa cour de service placée sous la surveillance d'un concierge qui aurait eu son logement à la porte principale. Les caves assainissant le rez-de-chaussée auraient contenu des calorifères, des magasins, des dépôts, etc.

Le terrain, rectangulaire, limité par une large rue et des propriétés voisines, aurait comporté 90 mètres de façade et 250 mètres de profondeur.

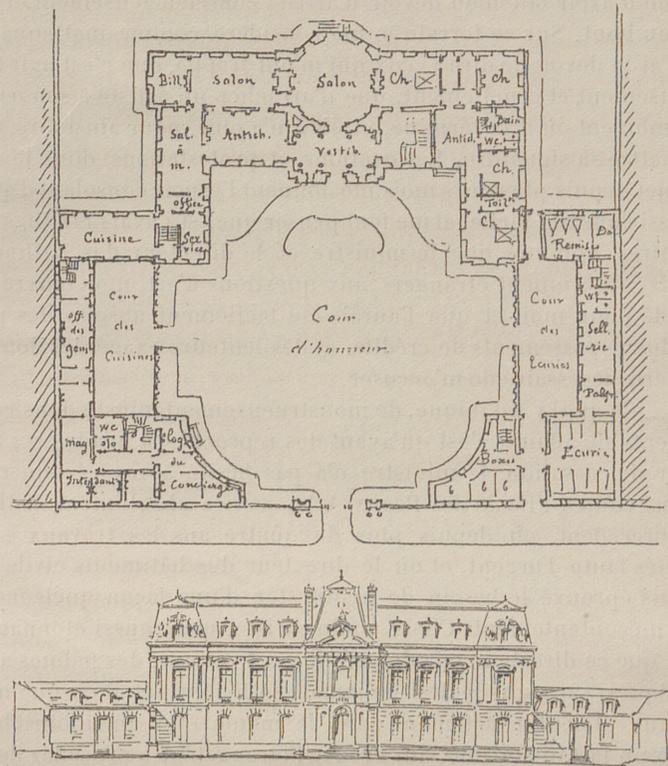
Il y avait là, comme on voit, carrière ouverte et matière à exercice pour l'imagination des futurs logistes de Grand Prix.

Un petit hôtel

Projet de M. Duquesne.



Projet de M. Charlet.



Depuis le xviii^e siècle, les occasions offertes aux architectes pour réaliser de semblables splendeurs sont devenues de plus en plus rares. La cherté des terrains dans les grandes villes et le nivellement des fortunes particulières nous privent de cette résurrection d'une aristocratique architecture.

C'était donc un exercice presque historique qui s'ouvrait aux élèves sous la dictée du professeur; c'était un prétexte à feuilleter le *Blon del* (*Architecture française*), ou le *Mariet'e* (1).

Le bâtiment principal s'élevant au fond d'une cour d'honneur, que deux ailes encadrent, à droite et à gauche; puis en avant des ailes les entrées des deux cours de service (cuisines, écuries), sur lesquelles s'élèvent les bâtiments de service; enfin sur la rue, une noble clôture de hauts murs pleins, que percent, seulement, le grand portail d'honneur et deux autres pour le service: Voilà le parti généralement adopté, par nos concurrents de première classe, suivant la tradition redevenue classique du grand hôtel à la française. C'est la demeure des gens assez peu soucieux du bruit et des curiosités de la rue, pour mieux comprendre les agréments du chez-soi, aimer le contraste piquant d'un calme relatif obtenu à deux pas des trépidations urbaines.

Cependant, dans ce parti d'ensemble, quelques projets indiquaient, chez leurs auteurs, une louable préoccupation des mœurs, des convenances modernes et des nécessités du service; d'autres contenaient, même, la recherche d'une disposition plus nouvelle et originale que véritablement confortable: c'est l'emploi d'une cour (*atrium*) intérieure au bâtiment d'habitation, dans laquelle l'escalier principal se déve-

lopperait — trop à l'aise — comme celui d'un magasin de nouveautés, sous un comble vitré; c'est le *hall*, des hôtels de voyageurs américains, de certains hôtels de ville projetés ou en cours d'exécution; c'est une disposition toute moderne qui peut être monumentale et convenir par son ampleur, aux ascensions d'une foule bigarrée, aux splendeurs des cérémonies civiles municipales ou autres: Ce n'est point là, à notre sens, la cage d'un escalier d'habitation particulière — tant « riche » soit le « particulier » auquel on destine cette cage vitrée pour ses réceptions mondaines.

Un tel escalier forcément énorme — ou autrement perdu dans un coin de son « hall » —, inondé d'une lumière plus ou moins crue ou colorée par une débauche de vitraux peints, cet escalier sera une « ouverture » écrasante pour l'œuvre principale, pour les grands appartements compris entre quatre murs et dont les proportions tout comme l'éclairage ne sauraient être en rapport avec ce trop brillant échafaudage d'introduction.

Sans doute les grands appartements nécessitent un bel escalier qui, avec la cour d'honneur et le perron d'accès au vestibule, sont des parties à traiter noblement. Mais c'est là qu'il faudrait des proportions, des rapports, une transition bien ménagée. On ne « reçoit pas » sur l'escalier d'un hôtel, comme on s'étage officiellement en tenue de gala, sur les degrés d'une rampe municipale ou d'un montoir d'Opéra: on ne fait qu'y passer, individuellement, [*incognito*], sans cérémonies.

Quant à ce qui est de la *descente à couvert* que presque tous les projets offraient, avec des rampes à voitures, pour faire passer celles-ci en travers du perron, il est permis d'observer qu'à l'Hôtel de Ville comme au théâtre, comme à l'église, comme dans la demeure d'un riche particulier, cette condescendance, cette affectation de confortable n'existe qu'au détri-

(1) *L'Architecture française*, par Jean Mariette, rue Saint-Jacques, aux Colonnes d'Hercule. (Bibl. nat.).

ment de la dignité d'une entrée que les piétons ne peuvent plus traverser sans sabots : les chevaux laissant leurs traces accumulées en ce lieu pavé où un tapis, pourtant, aurait bien mieux sa place.

Il suffisait aux grands seigneurs d'il y a tout au plus vingt ans, de descendre de voiture au bas d'un perron largement abrité par une marquise vitrée. Pourquoi obscurcir, embarrasser maintenant cette entrée, si simplement confortable, par ce hors-d'œuvre lourd, épais, pâte inutile, dangereux, au pavé gras, aux murs éclaboussés d'écume, aux ressauts désagréables?

Bientôt on se croira obligé de faire monter les voitures à l'antichambre; et le pavé Corbassière y devra remplacer le parquet à compartiments.

Sauf ces quelques critiques s'adressant au dehors aussi bien qu'au dedans de l'École, le concours de l'*Hôtel* nous a paru intéressant, tant par le goût dont faisaient montre un certain nombre de plans, que par la noblesse et le grand air, ou la grâce et la coquetterie de très agréables façades.

En particulier, le projet de *M. Duquesne* (*première médaille*), qui paraît avoir réuni les suffrages du jury, se présentait avec les qualités indiscutablement brillantes d'ampleur et de somptuosité que semblait indiquer le programme — qu'indiquaient à elles seules les dimensions assignées. Une étude très soignée des rapports de surface; les formes agréables des pièces principales bien éclairées, des moyens de circulation commodes au service, une cour principale bien encadrée, des cours de service en bonnes proportions, des « points de poché » adroitement arrangés, non pas comme « mosaïque ficelée » mais comme enveloppe des vides; une façade, enfin, très sagement « cossue », d'un style bien français, d'une noble ordonnance : voilà la justification plausible de la distinction obtenue par *M. Recoura*.

Dame! il ne faudrait pas chercher ici « la petite bête »; il ne faudrait pas demander comment s'éclairerait, en plein jour, la galerie transversale greffée sur un vestibule déjà bien sombre, derrière ses petites ouvertures percées en façade. Un praticien habitué à loger des clients de la catégorie indiquée demanderait où sont les cabinets de toilettes et d'aisances, les cabinets à armoires ou « penderies », les escaliers « dérochés » reliant ces services indispensables à des logements de serviteurs intimes habitant, d'ordinaire, des entresols ménagés au-dessus des petites pièces susdites. Les *tambours* formés par les alcôves du projet médaillé ne répondraient pas à ces nécessités d'un confortable presque élémentaire pour les gens d'un certain monde.

Si *M. Charlet* (*deuxième médaille*) avait eu le temps d'étudier, avec plus d'élégance, les diverses parties de son plan très simple, relativement pratique — mais d'un aspect un peu trop terre-à-terre pour l'effet à produire dans un milieu scolaire, — ce plan très *habitable* et un peu plus soigné dans la forme, un peu plus brillant, eût certes décroché la première « timballe ». Ici, en effet, point de galerie noire, point de couloirs sombres et, pourtant, on y circulait à l'aise, sans déranger personne. A côté d'accessoires indispensables à une chambre, pour en faire un logement présentable, on y trouvait des petits escaliers indiquant l'emploi judicieux des hau-

teurs inutiles aux petites pièces et cabinets, à un entresol habité par des femmes ou des valets de chambre, ainsi placés à proximité de leurs maîtres.

— « Epatant » la *première* médaille, dirait-on, mais très bon le plan de la *deuxième*. Sa façade, d'ailleurs, honorablement étudiée, mais d'un rendu mélancolique et bonhomme n'offrirait rien de saillant.

Deuxième médaille à *M. Schoop*, probablement pour la silhouette hardie, un peu rageuse de sa façade Henri IV moderne. Ce serait un hôtel au Bois de Boulogne, œuvre d'imagination, preuve de tempérament, mais plan étudié d'une façon trop rudimentaire; escalier jeté avec ses deux révolutions dans l'axe du plan, sous le vitrage d'un hall; salle à manger isolée en aile; chambre à coucher séparant cette dernière d'un salon. Mais les points brillants du poché et l'aquarelle radieuse du rendu nous séduisaient, tout comme ils avaient séduit Messieurs du Jury.

L'esquisse de *M. Saglio* ne valait-elle pas mieux que son rendu? D'une idée très pratique, cet élève est arrivé à fournir quelque chose d'ennuyeux par suite d'une trop grande timidité dans l'étude et le dessin. Mais puisqu'il était à peu près le seul de son atelier ayant renoncé aux pompes déplacées d'un escalier en cour vitrée, rien que cette preuve de sagesse valait bien la *deuxième médaille* attribuée à son projet.

Très joli le plan de *M. Demoget* (*deuxième médaille*), plan bien français, finement étudié; esquisse très améliorée; façade rendue en « charrette », mais de bonnes proportions et ordonnance.

Une trop grande cour d'honneur ou plutôt de caserne et des cours de service trop petites; de jolis salons ovales un peu trop isolés sur ladite cour; des couloirs sombres; trois cuisines, deux concierges; des chambres rangées, par numéros, le long d'un couloir sombre à l'instar d'un hôtel « de premier ordre », tels étaient les points douteux d'un projet, d'ailleurs fort habilement étudié par *M. Valentin* (*deuxième médaille*), et dont la façade à l'architecture calme, élégante, bien dessinée et rendue avec tact, explique la distinction accordée par le jury.

Il serait injuste de s'en tenir aux projets médaillés sans mentionner (avec le jury) ceux de *MM. Marc Emery*, bonne façade, d'un beau caractère, portail très décoratif; *Despart*, mêmes qualités à un degré moins sensible; *Bartaumieux*, joli Louis XIII; *Bardey*, plan correct mais peu amusant, façade Henri II, finement étudiée; brillante et empreinte d'unité; *Bauhain*, façade de muséum ou d'orangerie, convenablement étudiée en ce sens; mais mieux valait celle de *M. Raimbault*, malgré son escalier sous verre.

En somme très remarquable concours, excellent acheminement, pour plusieurs d'entre les concurrents, vers le concours de Grand Prix.

Comme sujet de l'*esquisse* (1^{re} classe) Une salle de billard était demandée, qui n'a pu enflammer, paraît-il, l'imagination des élèves. Trop de pauvreté ou trop de richesse (café ou salle de fêtes) telles étaient les *coupes* présentées de cette salle. Pas de médaille. — A une autre fois!

UN ANCIEN.

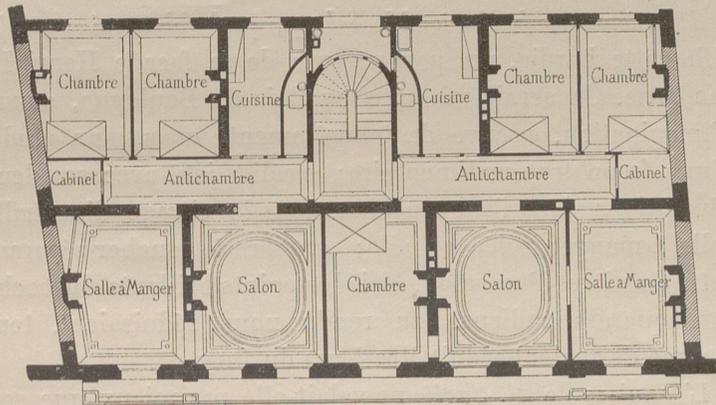
MAISON ET DISTILLERIE

RUE DU DRAGON, 5, A PARIS

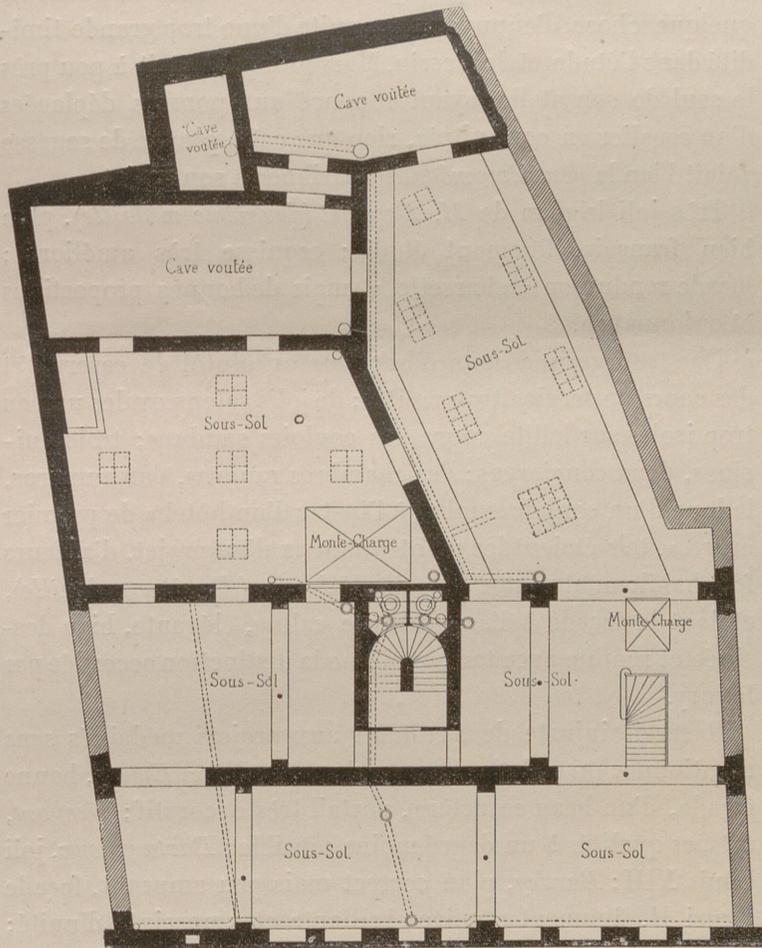
PLANCHES 44 ET 45.

Le programme auquel devait répondre, pour la construction dont il s'agit, le projet des architectes, *MM. Ch. Peigniet*

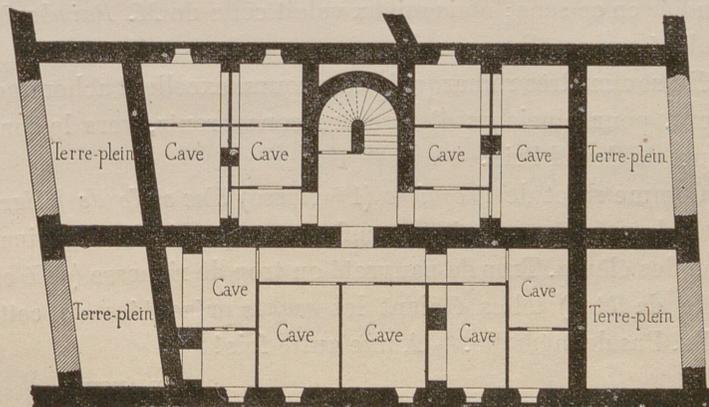
Plan des Étages



Plan du sous-sol



Plan des caves



Échelle de 0 m. 004 par mètre

et *Marnex*, ce programme comportait l'établissement d'une maison de rapport avec réserve d'une partie des caves, de tout le sous-sol, du rez-de-chaussée et d'une partie de l'entresol : ces divers locaux étant destinés à l'usage d'exploitation industrielle (distillerie à vapeur). On devait, extérieurement, accuser d'une façon très franche l'importance de la partie d'immeuble réservée au commerce, et donner à ces magasins un aspect en rapport avec cette importance.

Les bâtiments s'élèvent sur un terrain d'environ 577 mètres superficiels, avec une façade de 20^m75 sur la rue du Dragon.

L'ensemble de ces bâtiments comprend : un étage de caves et un sous-sol régnant sur toute l'étendue du terrain ; et, dans le bâtiment principal, un rez-de-chaussée, un entresol, quatre étages carrés, et un cinquième sous combles.

Les caves établies dans le bâtiment principal sont réservées aux locataires ; et tout le reste, auquel donne accès une entrée particulière, dépend de la distillerie, ainsi que tout le sous-sol. En ce dernier a été ménagée une remise avec accès intérieur et monte-voitures.

Au rez-de-chaussée, et réservés au service des appartements de location, sont le vestibule, la loge de concierge, le départ du grand escalier, avec un accès pour le passage de voitures ; puis, réservés à la distillerie, le grand magasin ouvert sur la rue et auquel fait suite, dans un bâtiment en retour sur la cour, un arrière-magasin et un laboratoire qu'avoisine une chambre de machine à vapeur. Une galerie circulaire établie autour de l'entresol relie celui-ci à l'arrière-magasin. Des escaliers complètent les communications entre le rez-de-chaussée et l'entresol de la distillerie.

Au fond de la cour, couverte en partie par un large auvent vitré, s'élève l'écurie surmontée du logement des serviteurs et d'un dépôt de fourrages, auxquels donne accès un escalier extérieur.

Les sous-sol établis sous la cour et l'arrière-magasin reçoivent le jour par des panneaux grillés de fers à T dont les compartiments reçoivent des dalles en verre.

Le premier étage est occupé par un seul et grand appartement réservé au propriétaire.

Le reste des étages carrés comprend, pour chacun, deux appartements dont l'un comporte une chambre de plus que l'autre. Au cinquième étage est un seul petit appartement, le reste de la surface étant occupé par des chambres de serviteurs.

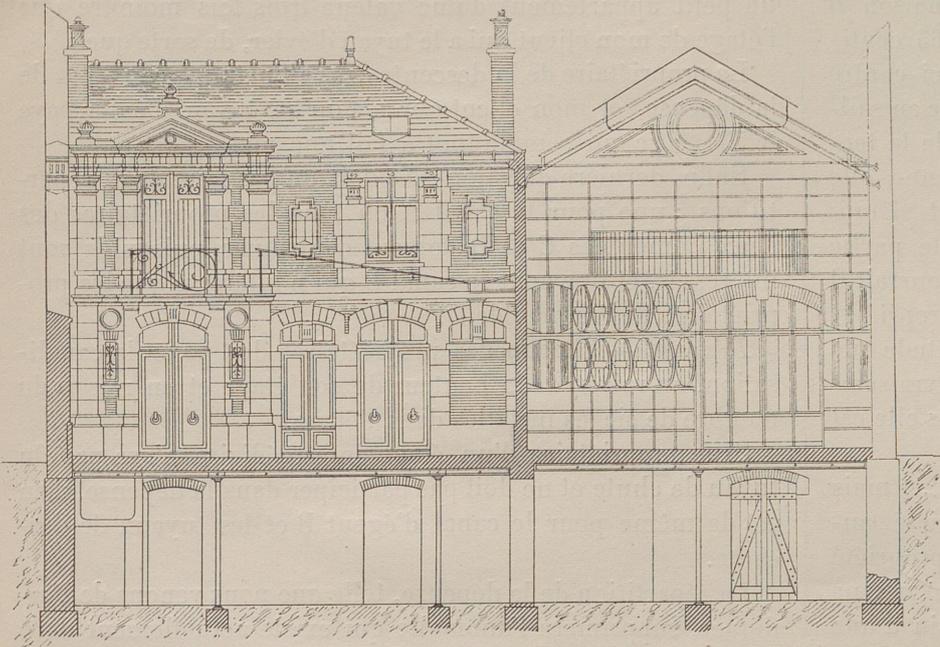
Les étages souterrains sont construits en meulières et briques hourdées en mortier de ciment ; des libages en pierre dure de Saint-Maximin sont établis sous les piles et autres points d'appui.

Le soubassement de la façade est construit en roche d'Euville de choix ; la roche de Vilhonneur a été employée au rez-de-chaussée et à l'entresol, jusqu'au balcon du premier étage.

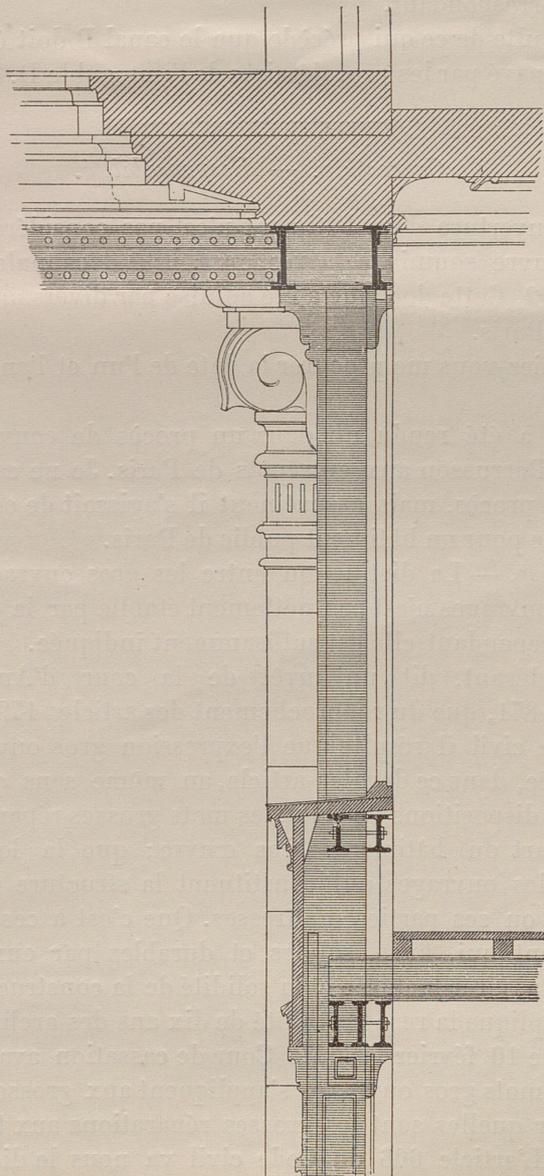
Le surplus de la façade jusqu'à l'entablement est construit en banc-royal de Méry, et l'étage d'attique en Vergelé de Méry. Tous les balcons et tablettes sont en Comblanchien et les piles intérieures en roche dure de Saint-Maximin (banc bas).

Les murs de face sur cour et les murs de refend sont montés en briques de Vaugirard.

Coupe transversale. — Echelle de 0^m006 p. M.



Coupe sur la façade. — Entresol.



Les planchers en fer sont calculés : ceux du sous-sol et du rez-de-chaussée, à raison de 1,500 kilos de charge en certaines parties et de 2,000 kilos en d'autres; pour les étages on les a calculés à raison de 350 kilos de charge.

Le « tout-à-l'égout » est établi pour toutes les parties de l'immeuble.

Les dépenses qu'ont entraînées la construction des bâtiments et l'aménagement spécial des parties réservées à l'industrie, se sont élevées à la somme totale de 345,517 francs; somme se décomposant, comme il suit, entre les différents genres de travaux exécutés par divers entrepreneurs :

	Construction	Aménagement
Terrasse (MM. Marfaing et Pointillard)	10,189 fr.	
Maçonnerie (Bassinot)	127,693	
Canalisation —	5,090	
Charpente, bois et fer (Poirier)	54,087	
Menuiserie (Biautte)	29,792	6,700 fr.
Parquets (Varanne)	10,468	
Couverture, plomberie (Giffaut)	10,845	1,893
Serrurerie (Courgenouil)	17,955	6,025
Peinture, vitrerie (Velluet)	13,856	3,987
Fumisterie (Vialfont)	5,070	
Marbrerie (Maybon)	5,000	700
Stuc (Sanson)	1,950	
Miroiterie (Remlinger et Vinet)	4,100	1,150
Ecuries (Rabourdin)		4,000
Carrelages (Avignon)	1,775	
Sculpture (Bouillot)	1,900	
Décoration intérieure (Baillif)	3,000	
Fermetures (Chedeville et Dufresne)	4,000	250
Vitreaux (Tiercelin)	1,217	
Papiers peints (Coutant)	1,025	
Installation du laboratoire (Egrot)		9,500
Stores (Grimaud)		1,100
Monte-charges		1,200
Totaux	309,012 fr.	36,505 fr.

R.

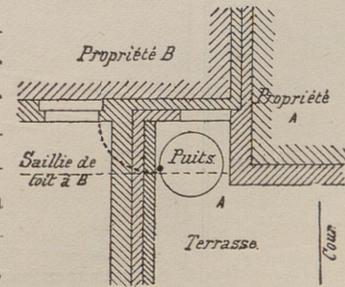
CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Servitude. — Droit de propriété. — Exhaussement.

Mon client H... est en difficulté avec son voisin B... sur une question de mitoyenneté relativement à la partie où se trouve figuré un puits qui appartient à A... Dernièrement, A... a supprimé le toit du petit bâtiment adossé contre la cour du voisin pour y établir une terrasse. A cet effet le mur séparatif a été surélevé par un briquetage de 0,11, de façon à donner 1^m90 de hauteur à ce mur depuis le sol de la terrasse.

Il est nécessaire de dire que B... a une fenêtre fermée extérieurement par des volets. L'un des battants de ces volets rencontrait le mur séparatif en se développant; il ne s'ouvrait donc pas entièrement; aussi lorsque A... suréleva le mur mitoyen, B... pour lui chercher chicane, l'empêcha de surélever depuis le point O jusqu'à la rencontre du mur de face de sa maison, prétendant qu'il lui fallait la place nécessaire au développement de son volet qui, je le répète, ne s'est jamais ouvert entière-



ment, A... a toujours joui de ce recoin sur lequel B... n'a aucune ouverture; cependant le toit de la maison B construite depuis trente ans est en saillie de 0,65 centimètres environ, comme l'indique le croquis ci-contre jusqu'à la rencontre de la maison de A..., il est donc en saillie sur la propriété de A... dans la partie au-dessus de la terrasse. La disposition particulière du toit de B... donne-t-elle à celui-ci quelque droit sur le recoin en question, et si oui, quels sont-ils? A... aurait l'intention d'utiliser cette partie pour y installer des cabinets. Si besoin était, pourrait-il faire retirer à B... le toit qui est en saillie sur sa propriété?

Réponse. — La saillie du toit de B... est une servitude que doit souffrir le voisin A...; cette servitude résulte vraisemblablement de la destination du père de famille, mais elle est acquise en tout cas à B... par la prescription.

La saillie du toit peut donc être conservée par B..., mais cette saillie n'implique aucune espèce de propriété au-dessous; A... est absolument libre de jouir de sa propriété comme bon lui semble, à la condition que ses travaux ne soient pas onéreux pour le voisin et que, si le voisin a une servitude d'égout sur la propriété A..., cette servitude continue à s'exercer malgré le nouvel état de chose établi par A..

Le voisin B... est sans droit pour empêcher l'exhaussement du mur à partir du point O jusqu'à la façade de sa propriété, à moins qu'il ne prouve que depuis ce point jusqu'à la façade de sa propriété le mur lui appartient complètement; le droit d'exhaussement est absolu, il est inscrit dans l'article 658 du Code civil.

Répartition de dépenses.

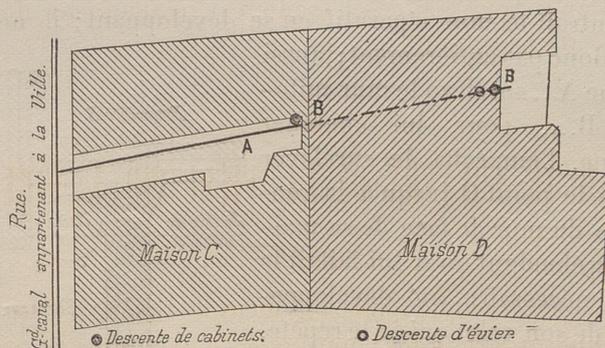
J'ai un client qui possède un étage d'une maison C appartenant à plusieurs propriétaires.

On a construit un canal d'égout pour emmener les matières provenant des cabinets de chaque étage de cet immeuble.

1° Pour la construction de ce canal d'égout A (voir le plan), la répartition doit-elle se faire proportionnellement à la valeur de l'étage de chaque propriétaire qui possède un siège, ou doit-on répartir à raison du nombre d'étages que l'on possède sans tenir compte de sa valeur ainsi que l'indique l'article 664 du Code civil?

2° Dans le cas où l'un des propriétaires aurait deux sièges au même étage, doit-il payer un supplément, et dans quelle proportion?

3° Un deuxième canal d'égout B, rejoignant le premier, a été construit dans l'immeuble D. Ce canal reçoit un tuyau de descente de cabinet d'aisance et un tuyau de descente d'évier ou eaux ménagères. Dans quelle proportion doit-on répartir la dépense?



Le propriétaire du tuyau de descente du cabinet possède un petit appartement d'une valeur trois fois moindre que l'étage de mon client qui a le tuyau d'évier, de sorte que :

Le propriétaire de la descente des cabinets paye le 25 % de la dépense, et mon client qui n'a qu'un tuyau d'évier paye le 75 %; ce qui semble tout à fait anormal.

Enfin, dernière question : Ne doit-on pas faire deux répartitions : une pour le canal A où tous les propriétaires des deux immeubles C et D doivent contribuer, puisqu'ils sont intéressés, et une pour le canal B qui n'intéresse que les propriétaires de l'immeuble D.

Réponse. — Chacun des propriétaires doit payer la canalisation, en raison de la hauteur de son étage et en raison du nombre de sièges installés dans l'étage.

Si le propriétaire d'un étage intermédiaire n'utilise pas du tuyau de chute et ne doit pas participer dans la dépense, il en est de même pour le canal d'égout B et les tuyaux de descente.

La répartition de la dépense, telle que nous venons de l'indiquer, supprimera l'anomalie qui existe actuellement dans la répartition de la dépense telle qu'elle nous est signalée par notre correspondant.

Il résulte de ce qui précède que le canal B doit être entièrement payé par les propriétaires de l'immeuble D.

Couverture. — Responsabilité.

La couverture d'un bâtiment n'est pas considérée comme gros œuvre soumis à la responsabilité décennale de l'article 1792. Cette doctrine a été admise par divers arrêts de la cour de Paris.

Pourriez-vous me procurer la date de l'un et l'autre de ces arrêts.

Il en a été rendu un dans un procès de couverture en pannes Perrusson aux entrepôts de Paris. Je ne sais si c'est bien ce procès, mais assurément il s'agissait de couverture en panne pour un bâtiment public de Paris.

Réponse. — La distinction entre les gros ouvrages et les menus ouvrages n'est pas nettement établie par la jurisprudence, cependant elle est suffisamment indiquée.

Considérant, dit un arrêt de la cour d'Amiens du 29 mai 1874, que du rapprochement des articles 1792 et 2270 du Code civil il résulte que l'expression gros ouvrages est employée, dans ce dernier article, au même sens que, dans d'autres dispositions de la loi, les mots grosses réparations, et dans l'art du bâtiment, gros œuvre; que la loi entend par là les ouvrages qui constituent la structure même de l'édifice ou ses parties maîtresses. Que c'est à ces ouvrages seulement qui, fixes, solides et durables par eux-mêmes, doivent assurer la durée et la solidité de la construction, que la loi applique la responsabilité de dix ans des architectes.

Déjà le 10 février 1835, la Cour de cassation avait décidé que les mots gros ouvrages s'appliquent aux grosses réparations; or quelles sont les grosses réparations aux termes de la loi? L'article 606 du Code civil va nous le dire: « Les grosses réparations sont celles des gros murs et des voûtes, le rétablissement des poutres, et des couvertures entières; celui des digues et des murs de soutènement et de clôture aussi en entier. »

Ainsi la responsabilité inscrite dans les articles 1792 et 2270 du Code civil s'attache non seulement à l'édifice ou à la

maison qui périclite en tout ou en partie, mais à la partie essentielle de la maison ou de l'édifice, et encore à tout ouvrage fait dans un but particulier ayant une existence propre et dont la structure périclite en tout ou en partie; à la construction d'un canal, d'un puits, d'une prise d'eau, d'un pont, d'une machine hydraulique, d'une conduite d'eau, d'une couverture entière, etc. (Cass. 19 mai 1851; 10 mai 1869; Paris, 2 juillet 1828. D. 1828. 2. 178; 1^{er} février 1830; Dijon, 13 mai 1862. D. 1862. 2. 547; Requ. 10 février 1835. S. 1835. 1. 174; 19 mai 1851. S. 1851. 1. 393; Req. 9 février 1874, D. 1877. 5. 288; Rennes, 20 avril 1875. D. 1877. 1. 172. Cons. d'Ét. 18 janv. 1868, Vieille.)

Un arrêté du Conseil d'État du 17 février 1882 a fort bien limité la responsabilité des gros ouvrages; — cet arrêt décide que les articles 1792 et 2270 du Code civil ne s'appliquent qu'aux vices de construction, c'est-à-dire aux vices de nature à compromettre la solidité des édifices. Les dégradations que le temps, les intempéries et le tassement normal ont pu occasionner, ne peuvent pas être imputées à faute aux constructeurs et n'engagent pas leur responsabilité. (Cons. d'Ét. 17 février 1882, Maurice c. comm. de la Haye-Descartes.)

Un autre arrêt du Conseil d'État du 28 mars 1885 (comm. de Castets-en-Dorthe c. Gaston et Mondet) a décidé que la réception définitive décharge l'entrepreneur et l'architecte de la responsabilité des malfaçons qui n'auraient pas pour effet de nuire à la solidité de l'édifice. (Jurisprudence constante; Cons. d'Ét. 14 août 1864, Bocet, 4, p. 356; 4 mai 1870, Massin, 4, p. 555; 31 mars 1874, comm. de Passais-la-Conception 4, p. 325; 16 janvier 1880, Neau, L. p. 109.)

Confirmant ce qui a été dit précédemment, la cour de Paris a décidé, le 27 mars 1884, que l'entrepreneur qui a, depuis moins de dix ans, entrepris à forfait la construction de la couverture d'un édifice, est responsable des vices de cette construction. (27 mars 1884, 3^e ch., Lefolle c. Coine et Bouchet.)

Jugé cependant par le tribunal civil de la Seine (5^e ch.) le 18 juillet 1886, que les travaux de couverture ne constituent pas, par leur nature, les gros ouvrages soumis à la garantie de l'entrepreneur pendant 10 ans, d'après les articles 1792 et 2270 du Code civil.

Enfin le Conseil d'État a décidé le 25 mars 1884, par confirmation d'un arrêté du conseil de préfecture, que ni l'architecte ni l'entrepreneur ne sont responsables des détériorations de la construction provenant de la mauvaise qualité des tuiles employées, qu'il ne s'agit pas là d'un vice de construction de la nature de ceux prévus par les articles 1792 et 2270 du Code civil.

*Le secrétaire du Comité de jurisprudence,
Henri RAVON, architecte.*

LES AMANTS DE LA NATURE

La onzième exposition des architectes aquarellistes vient de s'ouvrir dans l'atelier de la rue de Furstenberg. Ils sont quinze aujourd'hui, les amants; à l'origine ils étaient quatre, qui bien entendu avaient constitué un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Chaque année a amené de nouvelles recrues, et à mesure que la Société s'accroissait, le bureau diminuait. Aujourd'hui les amants sont tous sur le pied de l'égalité, et ce mépris des

grandeurs n'est pas ce qu'il y a de moins curieux dans ce petit groupe d'artistes.

On peut diviser les œuvres exposées en deux classes : celles qui rappellent plus ou moins que leur créateur est un architecte; et celles qui ont été conçues avec la complicité de la nature seule, dans l'oubli complet du travail de l'homme.

Les prés, les bois et la mer offrent de nombreux spécimens de cette deuxième catégorie. Nous citerons les *Bords de la Seine*, de M. Bobin, l'*Étude de roses trémières*, de M. Cousin, le *Petit bras à Maisons-Laffitte*, de M. Deslignières, et surtout la *Mer le soir*, de M. Mayeux. Les effets de crépuscule ou de nuit, si difficiles à rendre, tentent décidément M. Mayeux. Nous nous rappelons des vues de Chamonix, le soir, d'un effet saisissant. Cette fois, l'artiste a rendu avec une grande vérité l'heure indécise où la nuit fait place au jour. À l'horizon, les nuages encore rouge sang annoncent la disparition récente du soleil; au ciel, la lune commence à briller d'un pâle éclat, tandis que sur la falaise un phare vient de s'allumer. Cette opposition des trois sources de lumière est une idée vraiment originale, très bien rendue par M. Mayeux.

Dans la liste des marines et paysages, nous signalerons encore les *Falaises de Veules*, de M. Parent; les vues de *Belle-Isle en mer*, dont une d'une coloration bleue qui pourrait paraître invraisemblable, si la mer ne nous avait habitués aux effets de tons les plus variés, par M. Ratoin; les paysages de M. Vionnois, toujours très verts.

Dans la section plutôt architecturale nous rangerons le *Château de Valencay*, et *Une rue à Assise*, par M. Gautier, ainsi que le *Temple de Junon Lacinienne*, d'une belle coloration chaude, du même.

Le *Fort de Lourdes*, de M. Julien, est un charmant fouillis de verdure au milieu duquel se détache le roc qui supporte la forteresse. Le *Jardin du Luxembourg*, avec les tours Saint-Sulpice au dernier plan, nous indiquent que M. Dainville partage notre goût pour ce jardin si bien aménagé au point de vue décoratif.

Une vue très brillante du *marché de Nice*, sous les vieilles arcades qui bordent la mer, est due à M. Bobin, déjà nommé.

Déjà nommé également M. Mayeux qui nous offre un vieux porche gothique, dans le *cimetière de Pencran*.

M. Lafargue présente de jolis paysages, entre autres les *ruines de Lavardin*, dont le donjon, encore bien conservé, se dresse au milieu des prés. Citons encore une vue de *Dinan*, aux vieilles maisons grises, ainsi que quelques vues de Bretagne, de M. Gagné, le *coin de basse-cour* de M. Ewald, et terminons par les aquarelles si originales de M. Robert de Massy. La couleur en est très vive, et les constructions légères qu'il représente se fondent agréablement dans la verdure qui les entoure.

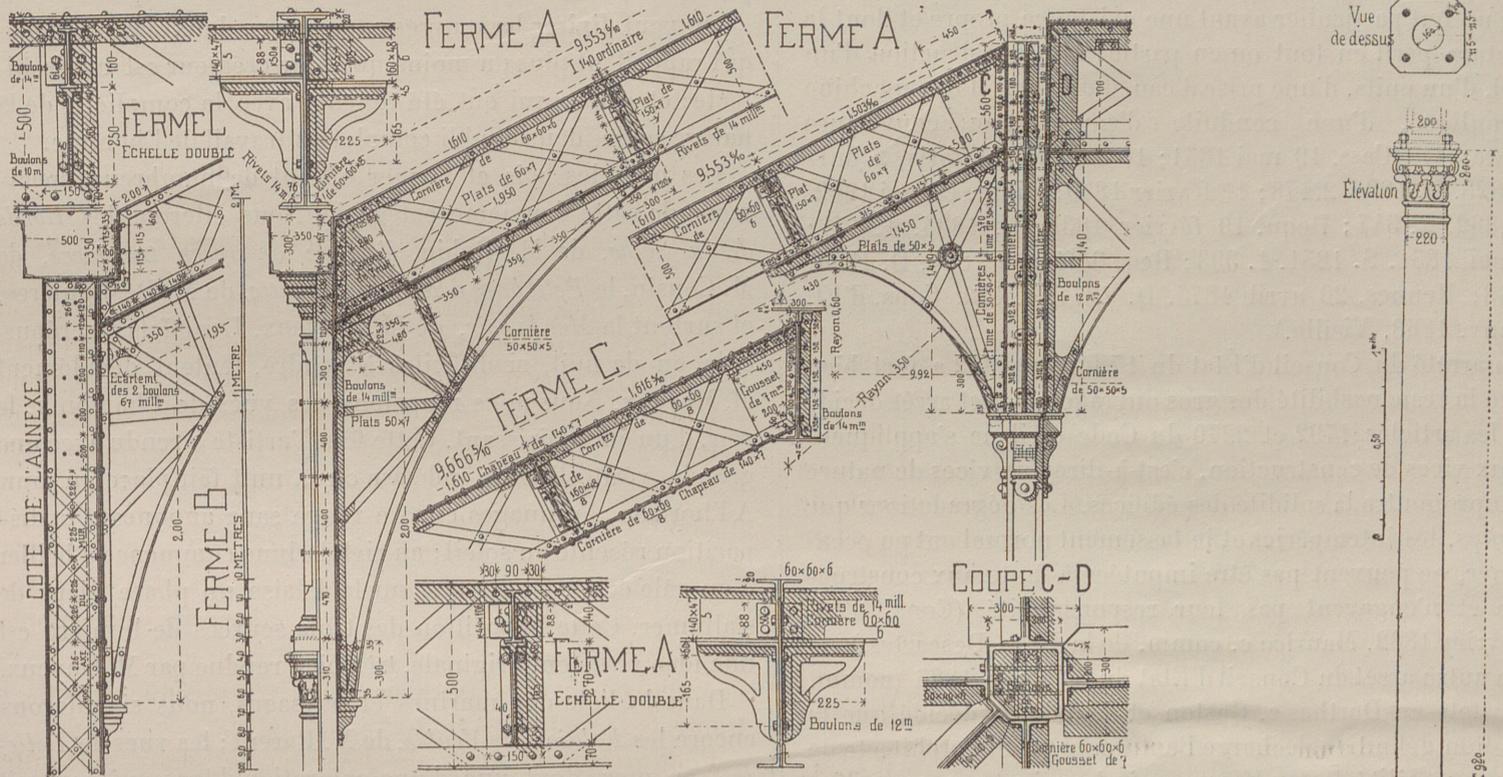
E. R.

MARCHÉ COUVERT DE LA VILLE DE LANGRES

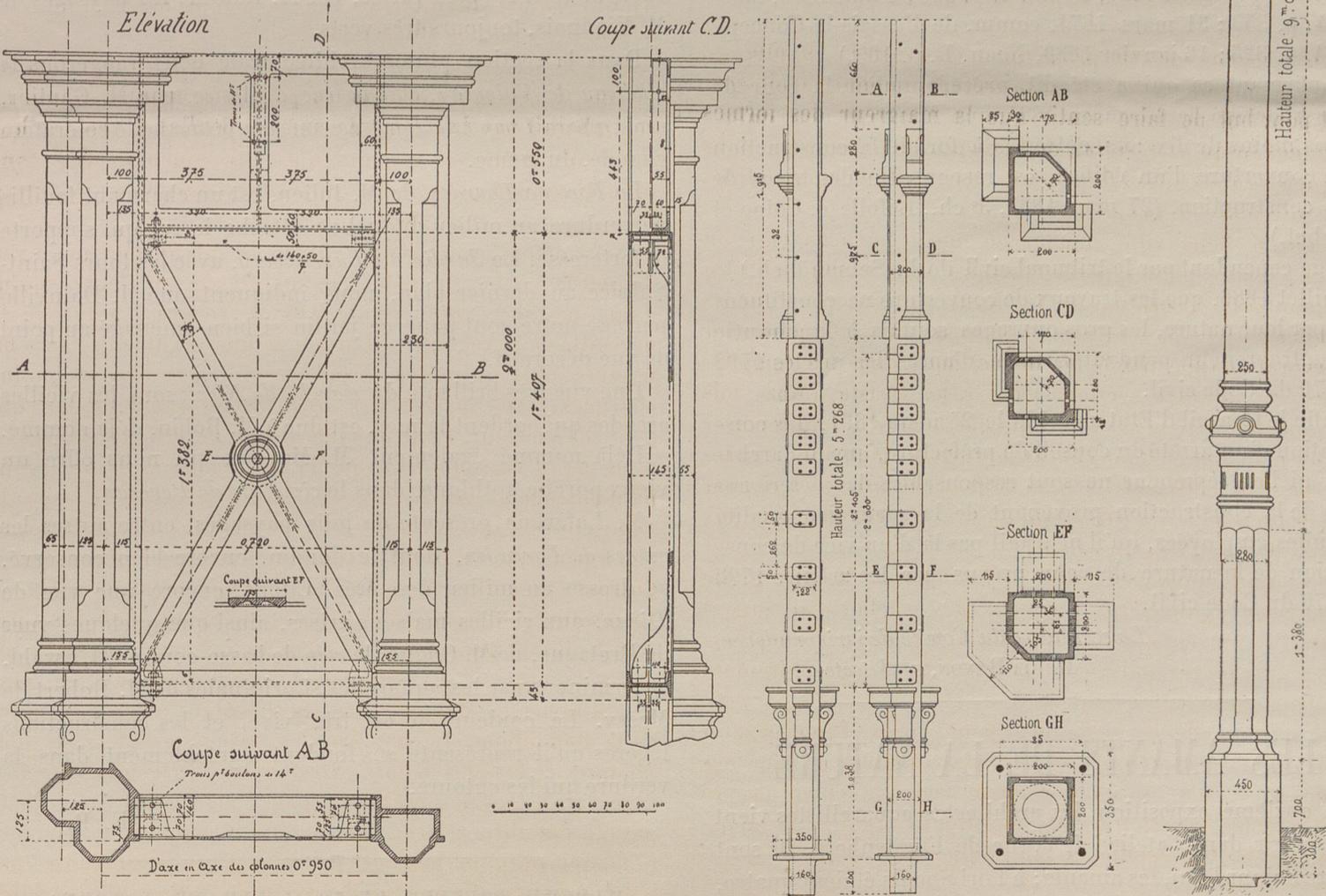
(Voy. page 222.)

Nous avons publié précédemment les plans et les vues d'ensemble de ce marché; nous avons commencé à reproduire

MARCHÉ COUVERT DE LA VILLE DE LANGRES



Grandes fermes du Marché.



Croix de Saint-André, des angles.

Support des lanternes.

Colonne du pavillon central.

les détails de construction pour les diverses parties des fermes métalliques, tant du marché proprement dit que de son annexe. Aujourd'hui nous donnons les détails des fermes posant sur les arbalétriers diagonaux (V. pages 213 et 222) :

six de ces fermes A sont semblables; deux autres C, du côté de l'annexe, posent sur des piliers en fer au lieu de colonnes en fontes.

CONFÉRENCES

LE FER. — SON EMPLOI EN CONSTRUCTION

M. Léon Benouville, notre collaborateur, a fait samedi dernier à l'Union syndicale des architectes français une conférence sur l'emploi du fer en construction. Un auditoire nombreux et choisi a suivi avec un vif intérêt ses explications que l'intempérance inséparable d'un premier début avait surchargées d'une foule d'exemples intéressants et curieux. Il s'est vite, trop vite même, aperçu de ce défaut de tout nouveau conférencier et, craignant de fatiguer son auditoire, il s'est cru obligé de tourner un peu court, ce qui a coupé le lien méthodique qui unissait les divers éléments de son argumentation.

M. Benouville a d'abord exposé sommairement la métallurgie du fer, s'attachant à bien faire sentir la grosse influence que les *tours de main* d'usine ont sur la qualité des fers; puis passant à la mise en œuvre, il a cité, comme exemple de montage, celui de la galerie des machines et celui du pont du Douro, et a fait défiler sous les yeux de ses auditeurs une série de projections à la lumière oxyhydrique, ne comprenant que des ponts et des bâtiments industriels. Il a étudié ensuite la résistance des fers, montrant combien elle variait suivant la qualité et les défauts du métal, et quels inconvénients résultaient de l'oxydation, de la dilatation et de l'écroutissage.

Il a ensuite cherché à montrer que l'économie résultant de l'emploi du fer était plus apparente que réelle et que, dans certains cas, la maçonnerie plus durable ne coûtait pas plus cher.

Une seconde série de projections a montré les nombreux essais d'emploi du fer en architecture, laquelle avait surtout pour but de faire sentir que la maigreur des formes obtenues jusqu'ici résultait de la disposition des plans, dans lesquels la répartition des fermes était déduite d'une structure inférieure en maçonnerie.

Enfin M. Benouville conclut en disant, qu'à l'avenir on devra pour de petites portées utiliser la gracilité du fer en revenant à la décoration du fer forgé ou estampé. Pour les grandes portées au contraire, il pense qu'on doit rechercher la décoration, non par le fer même, mais dans les remplissages; et, puisqu'à section égale le fer résiste quinze fois plus que la pierre et dix fois plus que le bois, il faut reporter sur les nervures en fer la charge de surfaces bien plus grandes que pour la pierre et le bois, et de la sorte arriver à donner des sections plus robustes, qui ainsi satisferaient mieux aux exigences de l'œil et du calcul.

Il y aurait mauvaise grâce à reprocher à M. Benouville d'avoir voulu trop élargir son sujet; dès le début d'ailleurs il nous avait prévenus qu'il s'attacherait à poser des questions plutôt qu'à les résoudre, comptant provoquer ultérieurement des discussions intéressantes.

Le sujet en effet est vaste, on ne peut penser à l'épuiser d'un coup; et nous comptons bien que le conférencier, que ses études, ses goûts, son savoir rendent particulièrement propre à cette tâche, reprendra cette question et qu'il la développera avec toute l'étendue qu'elle comporte.

Ch. B.

LE FUNICULAIRE DE BELLEVILLE

(Voir page 238)

Cela posé, imaginons, invariablement attachée au bas de la voiture, et dans son axe, une lame de tôle verticale, d'épaisseur moindre que 2 centimètres, pour qu'elle passe facilement dans l'intervalle laissé entre les rails en Z. Supposons, en outre, fixé à la hauteur convenable, de chaque côté de cette tôle (voir le croquis schématique fig. 2), un demi-cylindre métallique A dont la partie concave est tournée vers le bas, et, au-dessous, un demi-cylindre analogue B, mais, cette fois, mobile le long de la tôle, au moyen d'un système de leviers manœuvrés par le conducteur, et tournant sa concavité vers le haut, de manière à former un cylindre complet. Quand les deux demi-cylindres sont rapprochés, comme à droite de la figure, ce dernier demi-cylindre a une course suffisante, de haut en bas, pour pouvoir atteindre au-dessous du point le plus déclive de la courbe formée par le câble sur ses deux poulies consécutives; il suffit alors de relever ce demi-cylindre, pour soulever le câble au-dessus de ses poulies de support; si l'on rapproche suffisamment les deux demi-cylindres, le câble est saisi, et, si celui-ci est en mouvement, la voiture devra suivre ce mouvement; le tramway se mettra en route.

Pour arrêter, il suffira de desserrer les deux mâchoires entre lesquelles le câble est saisi, et, s'il est besoin, de faire jouer les deux freins dont chacune des voitures est munie. — Ajoutons que l'ensemble du mécanisme propre à prendre ou à lâcher le câble, porte le nom de *grip*.

Cette description n'est vraie que dans les parties droites de la voie. Il est clair que dans les parties courbes, le câble ne retomberait pas de lui-même sur les poulies, à axe vertical cette fois, destinées à maintenir cette courbure. Il a donc fallu imaginer un système dont la description, par trop technique, ne serait pas de mise dans ce journal.

Nous ne parlerons pas davantage du mécanisme au moyen duquel la tension du câble est maintenue au degré voulu, d'une manière automatique. On se rendra compte de la nécessité de ce réglage, si l'on songe que le câble trainera un nombre plus ou moins grand de voitures plus ou moins chargées, sans parler des résistances accidentelles qui peuvent survenir. Pour ne citer qu'une de ces résistances, il nous paraît vraisemblable que la rainure longitudinale donnant passage au grip, permettra aux détritres de la voie de s'introduire dans la tranchée; ces détritres s'accumuleront peu à peu, retenus par les poulies (ou par leurs supports), et finiront par gêner, sinon arrêter, le mouvement de celles-ci. Le nombre des regards disséminés sur la voie ne nous a pas paru suffisant pour remédier à cet inconvénient possible.

Exploitation. — La longueur de la ligne est d'un peu plus de 2 kilomètres, depuis la rue du Jourdain jusqu'à la place de la République. Le nombre des stations est de cinq, non compris celles des points extrêmes, de sorte que leur distance n'est guère supérieure à 300 mètres. Des voies de garage sont disposées en face de chacune d'elles, de manière à laisser libre le passage de la voiture ascendante, par exemple, quand la voiture descendante stationne. Contrairement aux tramways ordinaires, les voyageurs ne seront pas pris ou laissés dans l'intervalle des stations; mais la faible distance de celle-ci justifie amplement cette dérogation aux usages.

Le mouvement du câble est fourni par deux machines à vapeur, d'une force nominale de 50 chevaux chacune, dont une seule suffit à la besogne, la deuxième étant destinée à parer aux accidents possibles ou à permettre les réparations. Elles sont installées dans un bâtiment construit *ad hoc* au n° 101 de la rue de Belleville, à une faible distance de l'extrémité nord de la ligne. Les voitures sont remisées dans un bâtiment d'arrière; un atelier de réparations et les bureaux de l'administration complètent cet ensemble, qui se trouve ainsi tout groupé dans un même immeuble.

A. P.

CONCOURS

LE CONCOURS SANS PROGRAMME
du journal *l'Encyclopédie d'architecture*.

Première prime (500 fr. et la publication). — M. L. Vincent, architecte à Paris, pour une *salle de jeu et salle de billard annexée à une grande habitation*.

Deuxième prime (publication). — M. P. Gout, architecte à Paris, pour une *dépendance du lycée Racine*, en bordure de la rue de Rome.

Troisième et quatrième (publication). — M. Sainte-Anne Louzier, architecte à Paris, pour un *projet d'agrandissement d'église* et pour un *projet de construction d'église*.

Cinq projets avaient été déposés, quatre ont été primés.

Le concours reste ouvert. Une date sera, dit-on, fixée ultérieurement pour la remise des projets.

NOUVELLES ÉTRANGER

Londres. — M. J. C. Merryweather, de Londres, emploie le plomb, sous différentes formes, pour empêcher les chevaux de glisser sur le pavé et spécialement sur les plaques de fermeture des égouts ou autres plaques analogues.

S'il s'agit d'une plaque, on emploie une série de chevilles de plomb, disposées en échiquier, par exemple, et noyées dans une couche d'asphalte ou de béton. Les chevilles peuvent être remplacées par des bandes. Dans le cas du pavage en bois, on enfonce une cheville en plomb aux quatre angles.

Exposition nationale à Genève (Suisse). — Après avoir pris l'avis du conseil fédéral, et d'accord avec l'Association commerciale et industrielle genevoise et l'Association des intérêts de Genève, le comité exécutif a fixé à l'unanimité à 1895 la date de l'Exposition nationale suisse.

Consolidation du sol. — Pour la plupart des cas où il est d'usage d'asseoir les fondations sur radier général, lorsque le sous-sol en sable ou en gravier est affouilli par les eaux, M. Neukirch de Brème est l'inventeur d'un procédé permettant de transformer sur place et, jusqu'à telle profondeur qu'il est nécessaire, le gravier ou le sable en un monolithe solide.

Ce procédé consiste à injecter dans le terrain du ciment en poudre au moyen d'air comprimé, de vapeur ou d'eau sous pression. Le ciment est jeté dans une trémie ou entonnoir dont le fond en tissu métallique retient les grains qu'il contient presque toujours et les corps étrangers; la poudre de ciment tombe dans le caisson qui est à la base de l'appareil, où elle est prise par un injecteur qui l'envoie, par un tuyau flexible, dans un tube perforé, enfoncé à la profondeur voulue, d'où elle passe et se répand dans le sol, chassant devant elle l'eau dont il est imprégné. Le terrain à consolider peut être délimité par des palplanches.

Exposition internationale des Beaux-Arts à Berlin. — Le voyage de l'impératrice Frédéric à Paris, dans le but avoué de décider les artistes français à participer à l'Exposition internationale des Beaux-Arts à Berlin, donne une certaine actualité à la publication des conditions générales de cette exposition.

L'Exposition sera ouverte du 1^{er} mai au 15 septembre, et les envois devront être faits du 14 mars au 20 avril. Seront admis : sculptures, peintures, aquarelles, dessins au fusain et au crayon, projets pour glaces peintes, mosaïques; projets d'architecture en dessins ou photographies. Il y aura une section spéciale pour les publications artistiques, dessins de diplômes ou documents analogues.

Les objets envoyés seront soumis à la décision d'un jury d'admission, sauf pour les envois faits sur invitation spéciale du comité.

Des premières et secondes médailles d'or seront distribuées sur la recommandation du jury international, qui sera ainsi composé : « Cinquante jurés élus par la section allemande; les pays étrangers délègueront un juré par vingt exposants ou par fraction de vingt; c'est-à-dire pour vingt ou moins de vingt, un juré; de vingt et un à quarante, deux jurés, etc., etc. »

Les pays étrangers ou les associations locales peuvent aussi désigner comme juré un artiste résidant à Berlin, ne faisant pas déjà partie du jury. Le comité publiera la date de la première réunion du jury international et sa composition.

Le coût et l'assurance des envois sont à la charge des exposants; mais tous les ouvrages sont assurés pendant la durée de leur séjour à Berlin. Chaque exposant aura une entrée gratuite.

Pour plus amples renseignements s'adresser à *Herr Jobelmann, 92, Wilhelm Strasse, Berlin, W.*

Le comité de cette exposition a publié une note officielle tendant à donner à la « Division d'architecture » une situation prééminente par elle-même, en l'installant dans le spacieux et très bien éclairé « Hall des Machines » du palais des Expositions.

Budapest. — Par ordre du ministre hongrois du commerce, une Exposition des produits, machines et articles divers ayant rapport aux industries des matériaux de construction (argile, pierre, ciment, asphalte) s'ouvrira du 15 mai au 30 juin 1891. L'organisation en est confiée aux directeurs

du Musée commercial de Budapest. Les étrangers sont invités à exposer tous les genres de machines-outils en rapport avec les industries ci-dessus, et aussi des produits manufacturés à l'étranger, pourvu qu'ils n'aient pas été encore produits en Hongrie. — Pour renseignements plus complets, s'adresser au consulat austro-hongrois.

DÉPARTEMENTS

Mayenne. — On vient d'inaugurer dans cette ville le nouveau théâtre dont l'architecte est M. Hélain.

Montpellier. — Le nouveau cercle des étudiants projeté par M. Carlier, architecte de cette ville vient d'être ouvert. Le grand hall est décoré de peintures murales dues à MM. E. Michel, Marsal, Leenhart, et Privat, et la salle des jeux est ornée des jolis paysages de M. Cayla de Montpellier.

PARIS

Musée du Louvre. — Après avoir été longtemps fermée au public, la salle XII, de la sculpture grecque, au Louvre, qui se trouve au rez-de-chaussée, à la suite de la longue galerie, où l'on a placé la *Vénus de Milo*, vient d'être enfin rouverte.

On y a fait des remaniements considérables et l'on y a transporté des fragments précieux laissés jusqu'à présent dans des coins obscurs; tels sont les beaux chapiteaux provenant pour la plupart de la mission Heuzey.

Au milieu de la salle, on a placé sur un socle la très belle et très ancienne statue de Junon (Héra), découverte à Samos. Sur la paroi d'une des murailles, au-dessus du célèbre bas-relief du Parthénon, sont fixées les trois métopes du temple de Jupiter à Olympie. Dans celle qui est intitulée : « Hercule présentant à Minerve un des oiseaux du lac Stymphale », le personnage d'Hercule n'était représenté que par la tête et un bras : on a rajouté le corps, moulé sur l'original conservé en Grèce.

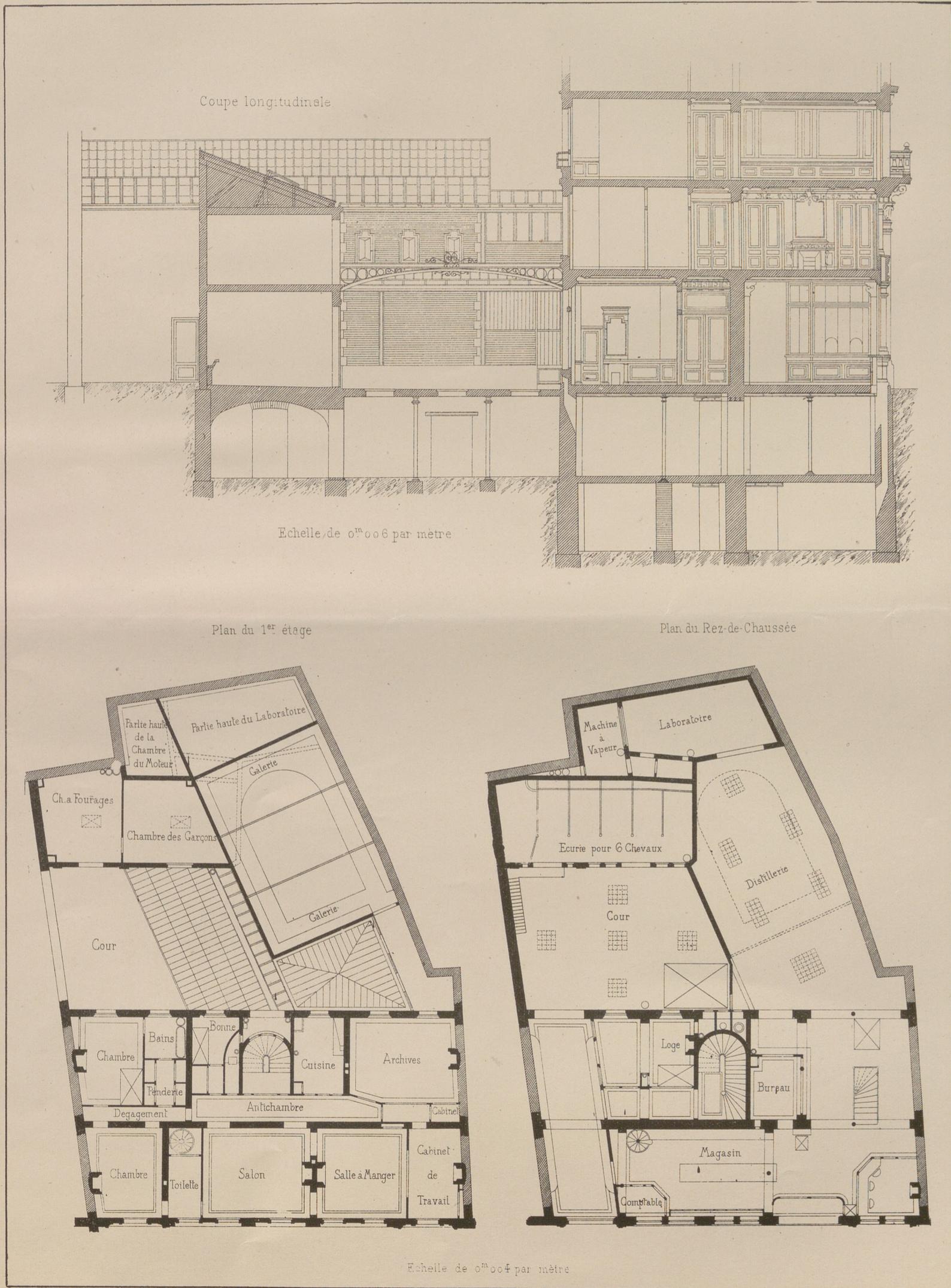
Sur la muraille située vis-à-vis, ont été disposés les restes de stèles et de monuments funéraires.

Enfin, dans l'embrasure des fenêtres, on a placé tous les fragments de sculptures qu'on n'a pu encore reconstituer.

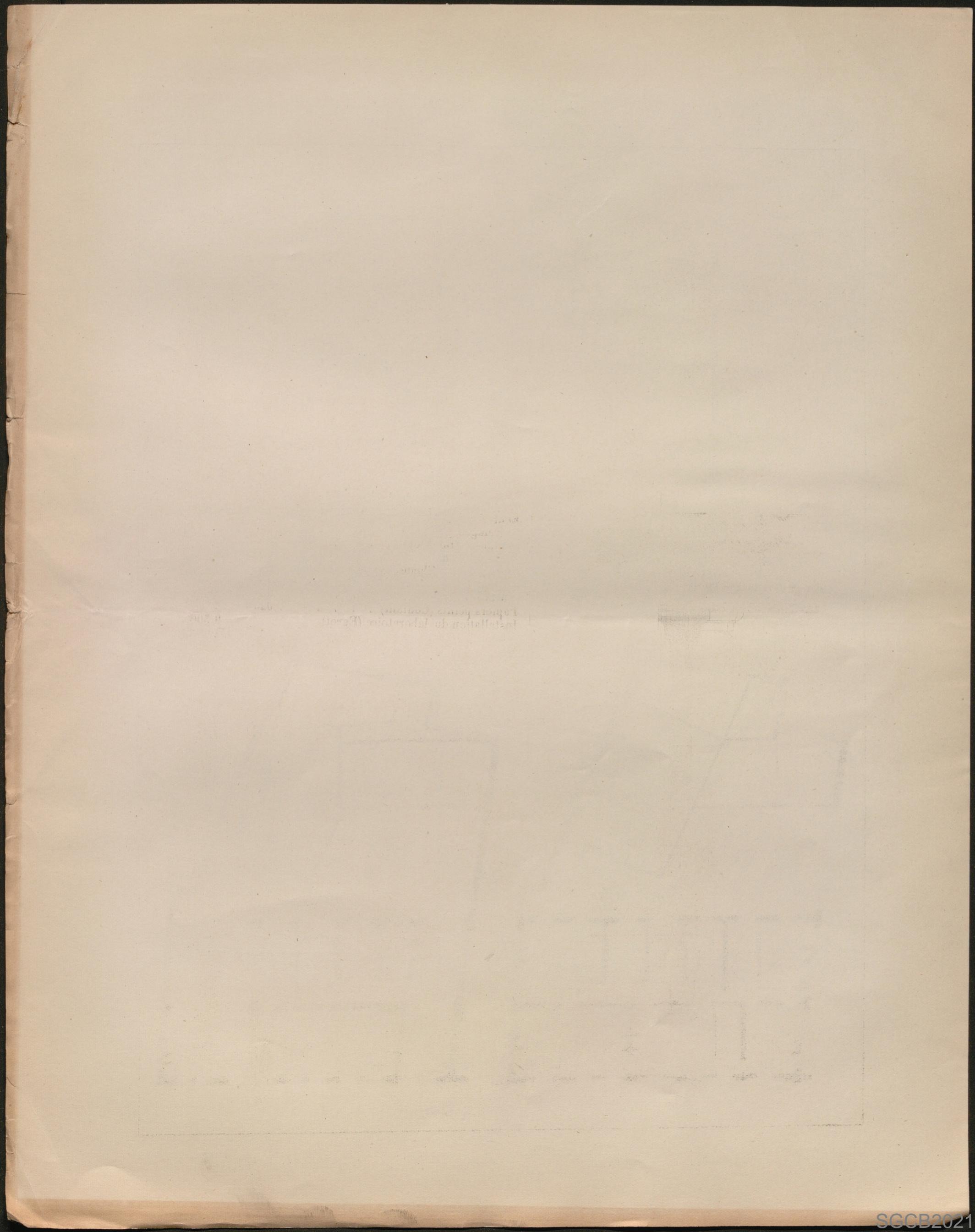
Cour des comptes. — Au cours d'une des dernières séances de la Chambre des députés, M. le ministre des travaux publics a déposé sur le bureau un projet de loi ayant pour objet : 1° d'autoriser la vente aux enchères publiques du terrain et des constructions du palais d'Orsay autrefois affecté au Conseil d'Etat et à la Cour des comptes; 2° d'affecter en principe le produit de la vente à l'achèvement de diverses opérations concernant les bâtiments civils et palais nationaux; 3° d'ouvrir sur le budget de l'exercice 1891, à titre de première annuité, un crédit de 2,385,000 francs au ministre des travaux publics, pour l'exécution des travaux dont il s'agit.

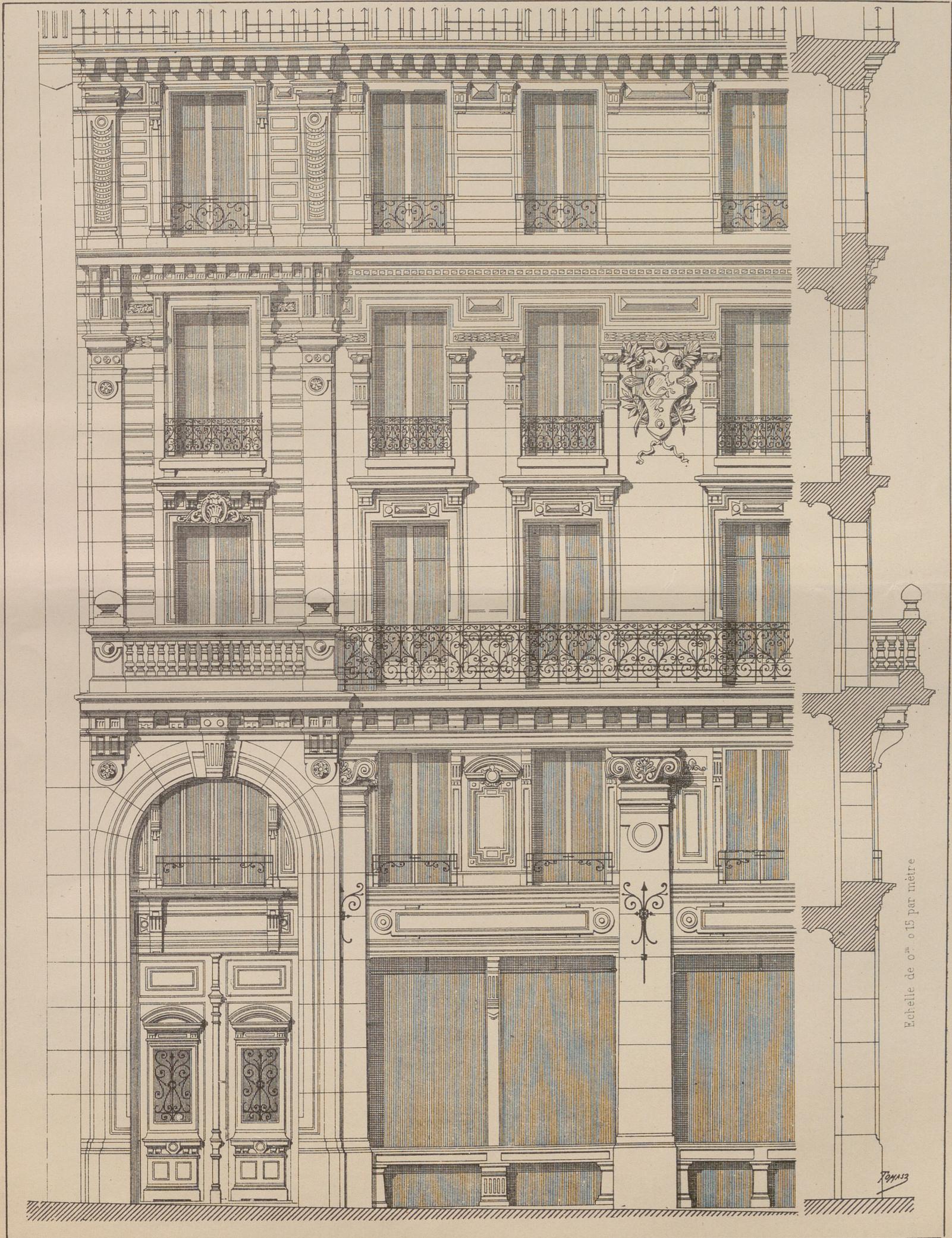
Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE



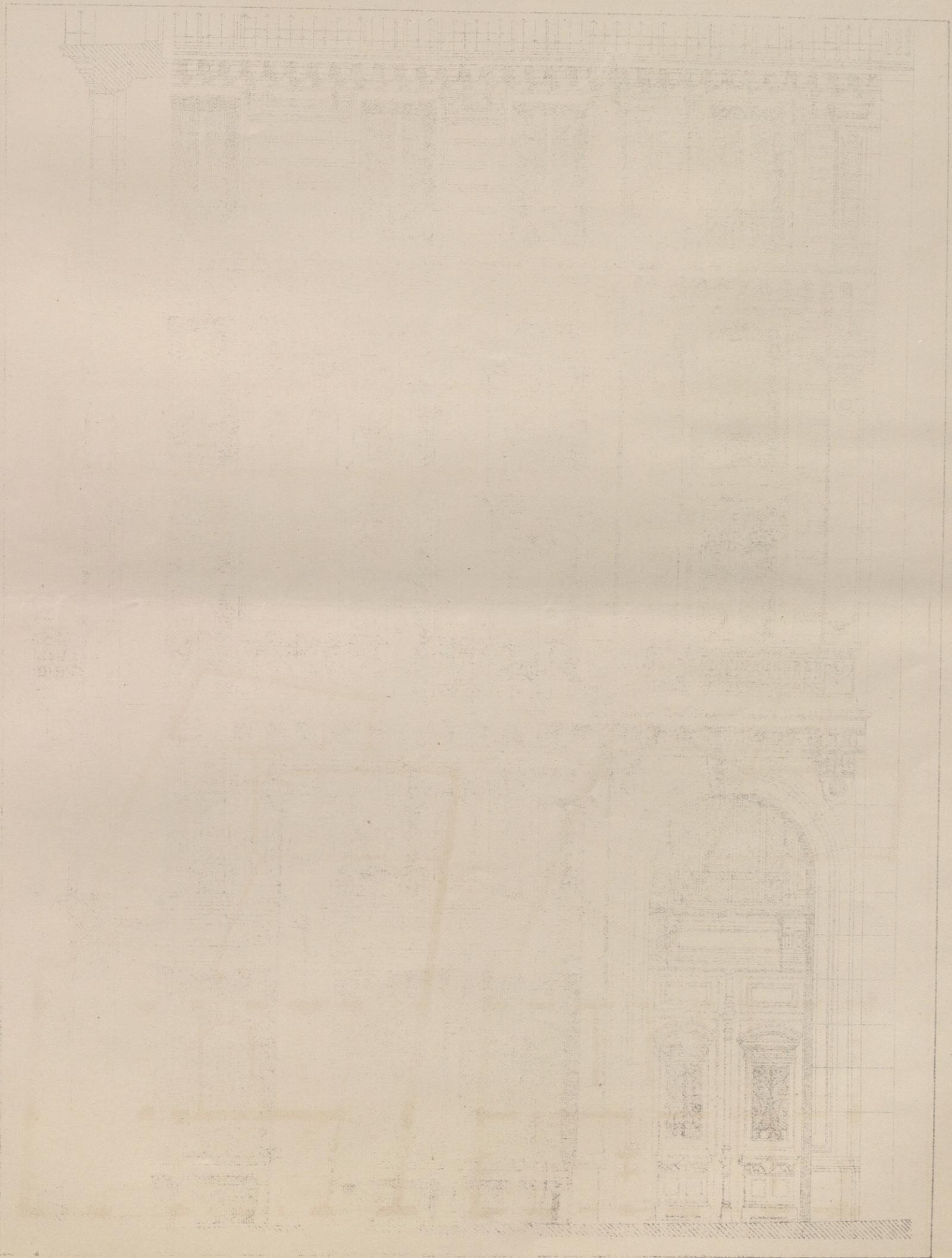
MAISON ET DISTILLERIE, A PARIS. ARCH^{ES} M.M. PEIGNIET ET MARNEZ





Échelle de 0^m. 015 par mètre

MAISON ET DISTILLERIE, A PARIS. ARCH^{ES} M.M. PEIGNIET ET MARNEZ



PRIX COURANT LEGAL DES MARCHANDISES EN GROS SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine. — Cours du 14 au 21 Février 1891.

SUCRES 1891	BLANC N° 3	ROUX, BAS 88°	ROUX ACQUITTÉS BASE 88°	STOCK DES SUCRES INDIENNES A PARIS	RAFFINÉS	
	les 100 k. nets	les 100 k. nets	les 100 k. nets		BONNE SORTIE les 100 k. nets	BELLE SORTIE les 100 k. nets
Lundi... 16 févr. ..	36 75 à 36 50	34 50 à 34 25	... à ...	158.644	406 50	407 50
Mardi... 17 — ..	36 50	34 50 34 75	...	159.288	406 50	407 50
Mercredi 18 — ..	36 50	34 50	...	159.468	406 50	407 50
Jouidi... 19 — ..	36 50	34 50	...	159.429	406 50	407 50
Vendredi 20 — ..	36 50 36 75	34 50 34 75	...	158.994	406 50	407 50
Samedi... 21 — ..	36 75 37 ..	34 75	...	159.192	406 50	407 50
Cote moy. de la sem.	36 704	34 562	...			

ESPRITS FINS, 4° qualité, 90° non logé, ent. Paris. 1891	COTE OFFICIELLE l'hectolitre	STOCK DE PARIS pipes	HUILES (les 100 kilogrammes hors barrière.) 1891	GOLZA D'EUROPE		LIN BRUT TOUS FUTS les 100 kil
				BRUTS TOUTS FUTS les 100 k.	ÉPURÉS EN TONN. les 100 k.	
Lundi... 16 févr. ..	38 .. à ...	15.650	Lundi... 16 févr. ..	67 ..	77 ..	54 50
Mardi... 17 — ..	38 ..	15.625	Mardi... 17 — ..	67 25	77 15	54 50
Mercredi 18 — ..	38 25	15.575	Mercredi 18 — ..	68 50	78 50	54 50
Jouidi... 19 — ..	38 25	15.525	Jouidi... 19 — ..	68 25	78 25	55 ..
Vendredi 20 — ..	38 25	15.600	Vendredi 20 — ..	69 ..	79 ..	55 25
Samedi... 21 — ..	38 50	15.550	Samedi... 21 — ..	68 50	78 50	55 50

SUIFS (Prix aux 100 kilos.)		FARINES (Cours des 12 marques à 159 kil. bruts)		
		1891	1890	1889
Suif (boucherie de Paris) 43 1/2 en pains.	61 ..	Lundi... 16	60 25 à 60 50	... à ...
Suif fondu 44° enfûté, de toutes provenances.	61 ..	Mardi... 17	60 25 60 ..	52 25 52 50
Acide stéar. jué de saponification.	100 .. à ...	Mercur... 18	60 25 60 ..	52 25 52 50
Acide stéarique de distillation.	95 .. à 100 ..	Jouidi... 19	60 .. 60 25	52 25 52 ..
— oléique de saponification.	58 .. à ...	Vendre. 20	60 ..	52 .. 52 25
— de distillation.	53 .. à ...	Samedi... 21	60 ..	52 25 52 50
Alcool brute 22° de saponification.	70 .. à ...			

VINS	Grèce... 37 à 42	Dalmatie... 35 à 40	Turquie... 38 à 43	Portugal... 35 à 40
RÉCOLTE 1889 (1 ^{er} choix)	Bénicarlo... 30 à 35	Huelva... 27 à 32	Priorato... 35 à 40	Haro... 31 à 36
13° à 14°, 5°	Alicante... 32 à 37	Aragon... 37 à 42	Valence... 29 à 34	Catalogne... 29 à 34
9° à 12°, 5°	Algérie... 26 à 31	Narbonne... 35 à 40	Roussillon... 32 à 37	Béziers... 29 à 34
Vins de soutrages. 440 à 455	Bordeaux, bon ordinaire. 490 à 215	Mâcon ordinaire. 490 à 215	Mâcon qual., fut et droits d'octroi compris.	

MÉTALUX — 21 févr.	Cours de la sem. préc.		Cours de la sem. corres.		COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX		
	1891	de 1890	de 1890	de 1889	Paris, le 23 février 1891.		
A l'acquitté, les 100 kilos.					Acheteurs	Vendeurs	
Cuivre, Chili en barres, premières marques, liv. Havre.	145 ..	142 50	130 ..	207 50	3440 ..	3450 ..	
Cuivre Chili en barres, marque ordinaire, liv. Havre.	140 ..	137 50	125 25	203 75	Argent en barres, le kil. 50 3/4 den.	168 ..	170 ..
Cuivre en lingots et plaques.	146 25	145 ..	135 ..	201 25	Souverains.	25 51	25 35
— Best Selected.	152 50	151 25	142 50	203 75	Pièces anglaises argent.	25 ..	25 36
— Minéral de Corocoro, les 100 kil. cuivre contenu.	145 ..	145 ..	145 ..	190 ..	— de 10 et 20 marks allemand.	24 74	24 77
Étain Banks liv. Hav. ou Par.	246 25	246 25	247 50	262 50	— allemands argent.	24 30	24 72
— Billiton.	244 25	244 25	242 50	260 ..	Impériales russes.	20 60	20 70
Étain Détroits.	240 ..	240 ..	240 ..	252 50	Pièces russes en argent.	2 80	..
— Australie.	Condors chiliens.	46 70	..
— Angl. de Cornouailles, liv. Havre ou Rouen.	241 25	241 25	247 50	253 ..	Ducats autrichiens et hollandais.	41 88	..
Plomb provenances diverses, marque ord. liv. Havre.	32 50	32 25	33 25	32 ..	Pièces hollandaises de 10 florins.	20 84	20 88
Id. liv. Paris.	33 25	33 ..	34 25	33 ..	— argent.	2 06	2 09
Zinc de Silésie liv. Havre.	63 50	63 50	63 ..	48 ..	Quadruples 27 grammes.	80 30	..
— Autre bonne marq.	62 50	62 50	62 ..	47 50	Alphonssines.	24 87	24 97
	62 50	62 50	62 ..	47 50	Isabellines.	25 70	25 90

On achète ainsi qu'il suit les matières précieuses:

MATIÈRES D'OR	
Vieux Paris.	280
Boîtes montres et tabatières.	250
Or plein.	242 à 245
Or creux.	235 à 240
Jaseron.	235
MATIÈRES D'ARGENT	
Vieux Paris.	152
Coq.	..
Nouveau.	..
2 ^e Titre.	135
Lingots d'or.	..
Lingots d'argent doré, au mieux.	..
Platine.	..
Argent en grenaille.	..

BILLETS DE BANQUE				
Anglais.	25 35	25 38	Portugal.	556 ..
Ecos. et Irl.	25 20	25 23	Indo-Anglais.	1 60
Australiens.	23 75	..	Mauritius.	1 50
Russes.	297 ..	298 50	Réunion.	85 ..
Bréiliens.	220	Belges.	99 95
Argentins.	1 25	..	Suisses.	92 70
Hollandais.	208 60	208 80	Italiens.	92 70
Javanais.	202 50	..	Algériens.	99 90
Autrichiens.	226 50	228 ..	Roumains.	95 25
Allemands.	123 65	123 85	Espagnols.	95 25
Scandinaves.	138 60	139 ..	Grecs.	79 ..
Américains.	517 ..	518 50	Finlandais.	89 ..
Canadiens.	514	Serbes.	95 ..

CUIVRE JAUNE

TARIF DES PLUS-VALUES A AJOUTER AUX PRIX DE BASE

Du 6 Mars 1890 au 25 février 1891 (Sans changements)

SUR CUIVRES EN PLANCHES à partir du 1 ^{er} août 1886. Pour les prix de base voir le tableau des MÉTAUX		SUR FILS DE CUIVRES à partir du 1 ^{er} août 1886. Pour le prix de base voir le tableau des MÉTAUX	
Planches laiton. — Pour doublage de navires, au prix de base.	fr. Voir tableau des métaux.	Fils de laiton. — N° 5 et au-dessus en boîtes ordinaires au prix de base.	fr. Voir le tableau des métaux.
— — — 1 ^{er} choix, dimensions courantes de 1 ^m 33 X 0.66 de 2 k ^{os} et au-dessus. Prix de base.	fr. Voir le tableau des métaux.	Barreaux en laiton. — En longueurs indéterminées de 0 ^m 014 millimètres et au-dessus au prix de base.	fr. Voir le tableau des métaux.
		En longueurs déterminées. . . Plus-value.	3
		Pour dressage —	5
		Fils de laiton. — N°s 2, 3 et 4. —	40
		N° 1 et P.	45
		Pour dressage —	40
		Torchettes en paquets —	5
		En petites boîtes —	45
		En dez.	25
		Fils demi-rouge.	55
		Fils rosette	70
		Fils carrés, ovales, triangulaires, demi-jonc, méplats, etc. — Plus-value à fixer suivant les difficultés d'exécution.	»

PLUS-VALUES	
noires	décapées
fr.	fr.
Planches laiton	
De 1 ^m 50 à 1 ^m 95	40 45
De 1 ^m 00 à	20 30
De 0 ^m 75 à 1 ^m 95	40 60
Hors dimension.	5 »
Largeur de 0 ^m 66 à 0 ^m 80.	40 »
de 0 ^m 80 à 1 ^m 00.	20 »
— de 1 ^m 00 à 1 ^m 20	30 »
au delà.	40 »
Ronds en laiton en plus des plus-values applicables aux planches d'épaisseur correspondante . . .	45 »
Planches écroûtes	5 »
— demi rouges	55 »
— 2 ^e titre, moins-value . . .	40 »
— titre mixte —	5 »

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

RAPPORT DES N°S DE LA JAUGE ORDINAIRE (DITE DE LIMOGES) AVEC CEUX DE LA JAUGE DÉCIMALE POUR LES FILS

Jauge ordinaire. N°s	PP	P	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	
Limoges.																									
Jauge décimale.	P	1½	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	10½	12	13	14¼	15½	16½	17½	18	19	20	20¾	21¾	
Jauge ordinaire. N°s	23	24	25	26	27	28	29	30	A partir du N° 31, ils sont les mêmes aux																
Jauge décimale.	22¾	23¾	24¾	25	26	27	28	29	deux jauges.																

AVIS. — Les personnes qui voudraient faire des commandes sont invitées à faire usage autant que possible de la jauge décimale. — A défaut de désignation spéciale, c'est toujours cette dernière qui est appliquée.

Valeur au comptant sous 1 1/2 d'escompte ou 90 jours net sans escompte.

EMBALLAGE A LA CHARGE DU DESTINATAIRE 2 FR. AUX 400 KILOS

Reproduction partielle ou totale expressément interdite.

MATIERES PREMIERES ET PRODUITS CHIMIQUES (Place de Londres)

Cours du 27 novembre 1890 au 24 février 1891. (divers changements à partir du 9 février 1891).

La tonne anglaise = 1,016 kil.; le cwt. = 50 kil. 3/4; — la liv. = 0 kil. 453 gr.; — le sh. = 1 fr. 15; le d. 0 fr. 10.

		s. d.	s. d.			s. d.	s. d.
Acétate de chaux, blanc.....	le cwt.	26 00	26 6	— — brune.....	le wt.	24 0	26 1/2
Acide acétique.....	la livre.	0 2 1/2	0 0	— de ricin.....	—	3 1/6	4 1/2
— chlorhydrique.....	le cwt.	4 6	7 8	— essentielles.....	—	25 0	27 0
— citrique.....	la livre.	1 7 1/2	1 7	Essences amandes.....	la livre.	9 10	10 6
— oxalique.....	—	0 3 1/2	0 3	— bergamote.....	—	0 0	0 0
— sulfurique.....	—	0 0 3/4	1 0	— cannelle.....	l'onca.	3 7	3 5
— tartrique cristaux.....	la livre.	1 3	1 3 1/2	— citron.....	—	1 3	4 0
Aloès Barbades.....	le cwt.	26 0	41 0	— citronnelle.....	l'onca.	0 1 1/4	0 0 7/8
— Cap bon.....	—	28 3	35 6	— de roses.....	—	13 0	22 0
Alun.....	partonne	102 0	103 0	— feuilles de cannelle.....	—	0 0	0 0
— en poudre.....	—	120 0	125 3	— genièvre.....	—	1 6	2 0
Antimoine, minéral.....	le cwt.	38 0	40 0	— anis star.....	la livre.	5 11	5 8
— étoile.....	—	33 3	33 3	— laurier.....	—	40 0	53 0
Arsenic blanc en poudre.....	—	13 3	13 9	— lavande mitcham.....	—	0 2	0 0
— en morceaux.....	—	23 3	24 3	— macis.....	l'onca.	8 0	7 0
Baryte hydratée cristallisée.....	—	4 5	4 9	— menthe german.....	la livre.	10 3	10 6
Baume Canada.....	la livre.	2 1	2 2	— poiv. anglaise.....	—	9 0	10 0
— copahu.....	—	6 0	6 6	— américain.....	—	7 0	0 0
— du Pérou.....	—	1 4 0/0	1 1	— muscade.....	l'onca.	5 0	5 6
— de Tolu.....	—	4 8	4 9	— néroli.....	—	1 6	2 1
Benzole sub.....	—	7 3	7 10	— orange.....	la livre.	4 6	2 1
Bicarbonate de soude.....	le cwt.	0 3 3/4	0 4 3/4	— patchouli.....	l'onca.	2 6	0 0
Bichromate de potasse.....	la livre.	28 0	27 6	— thym.....	la livre.	6 6	8 6
Borax brut.....	le cwt.	28 6	30 0	Hyposulfite de soude.....	le cwt.	11 3	11 0
— raffiné anglais.....	—	0 0	0 0	Iode sublimé, sec.....	l'onca.	7 3	3 6
Bromure de potassium.....	la livre.	0 0	0 0	iodure de potassium.....	la livre.	1 4	1 6
Cachou jaune ou gambier.....	la cwt.	3 5	3 2	Ipecacuanha.....	—	1 4	1 6
Calomel.....	—	0 0	79 0	Jalap bon.....	—	0 0	0 0
Camomille (heurs de).....	le cwt.	170 3	0 0	Jus de citron.....	le degré.	1 2	1 3
Camphre de Chine.....	—	170 6	175 0	Magnésie calcinée.....	la livre.	170 0	171 0
— du Japon.....	—	1 10	0 0	Mercurc.....	la bott.	0 0	0 0
— raffiné anglais.....	la livre.	1 1	1 9	Minium rouge.....	le cwt.	0 0	0 0
Cantharides China.....	—	0 3 3/4	0 3 1/2	— orange.....	—	88 0	60 0
— de Russie.....	—	37 6	38 0	Musc.....	l'onca.	8 6	8 9
Carbonate d'ammoniaque.....	le cwt.	0 0	0 0	Nitrate de soude.....	le cwt.	11 0	12 0
— de magnésie.....	—	30 9	31 0	Noix vomique.....	la livre.	15 0	11 0
— de perlesse Canada.....	—	0 1 3/8	0 1 1/4	Opium, Turqua.....	—	15 0	9 0
— de potasse.....	—	4 6	2 5	— inférieur.....	—	0 0	0 0
— de soude (cendres).....	la degré.	31 3	35 0	Phosphate tribasique d'am.....	le cwt.	2 3	2 4
Cardarome Malabar, bonne.....	la livre.	0 5 1/2	0 5 3/4	Phosphore.....	la livre.	0 10	0 10 1/2
Castoreum.....	—	6 6	7 5	Prussiate de potasse.....	—	1 0	2 0
Chlorate de potasse.....	—	9 0	0 0	— rouge.....	—	1 1	2 0
Chlorhydrate d'ammoniaque.....	la tonne.	540 0	520 0	Quinquinas, Kallissaya.....	—	0 8	4 3
Chlorure de chaux.....	le cwt.	8 6	10 6	— Carthagène.....	—	25 0	27 6
— de potassium.....	—	1 4	1 9	— Pérou gris.....	—	30 0	25 0
Coculus indicus.....	—	0 10	2 0	Cannelle alba.....	le cwt.	23 6	25 0
Co-henille Mexique noire.....	la livre.	55 0	0 0	— Casanilla.....	—	23 0	50 0
Colcoquinte.....	—	97 6	94 0	Racines de gentiane.....	—	68 0	80 0
Couperou verte.....	la tonne.	102 6	104 6	— d'iris.....	—	0 5	0 6
Crème de tartre de France.....	—	3 9	3 3	— de parietaire.....	la livre.	1 11	2 5
— 1re qualité.....	le cwt.	330 0	340 0	— de rhatania.....	—	0 8	1 3
Cristaux de soude.....	—	11 6	12 0	Rhubarbe Chine, bonne et belle.....	—	39 0	40 3
Cubebes.....	—	55 0	60 0	— moyenne ordin.....	—	0 0	0 0
Cumin.....	—	120 0	180 0	Safran Espagne.....	le cwt.	16 6	16 7 1/2
Glycérine allemande:	—	30 0	150 0	Salép.....	—	16 3	0 0
— raffinée.....	—	65 0	70 0	— au-dess. de.....	—	21 3	22 3
— brut brune.....	—	20 0	75 0	— 6 0/0.....	—	0 7	0 10
Gomme adragante (feuilles).....	le cwt.	51 6	52 0	Salpêtre anglais, raffiné.....	la livre.	1 2	1 5
— arabique El, belle pâte.....	—	39 0	46 0	Salsepareille, Guayaquil.....	—	1 0	1 4
— arabique El, belle pâte.....	—	18 0	36 0	— Honduras.....	—	30 0	21 0
— sortes, bonne à belle.....	—	0 0	12 0	— Jamaïque.....	—	0 0	0 0
— assa foetida ordinaire.....	—	33 0	57 0	Scammonée, vierge.....	—	37 0	35 0
— brune.....	—	70 0	82 6	— 2e et ordinaire.....	—	11 6	4 6
— benjoin, 1re qualité.....	—	15 6	16 0	Sel ammoniac albas.....	le cwt.	3 6	5 0
— 2e.....	—	0 3	1 6	— d'Espom.....	—	0 0	0 0
— copale Angola rouge.....	—	0 0	0 6	— de Gumber.....	la livre.	0 0	0 0
— Manille.....	—	33 0	57 0	— d'oseille.....	—	0 1 1/2	0 3
Dammar pâle.....	le cwt.	20 0	48 0	Séné, Bombay.....	—	0 1 1/4	1 1
Euphorbe.....	—	2 6	2 10	— Tinnevely.....	—	0 2	1 6
Gaïac.....	la livre.	100 0	0 0	— Alexandrie.....	—	11 8 1/2	11 10
Gaihanum.....	—	76 0	95 0	Soude caustique.....	le cwt.	5 6	6 0
Kino.....	le cwt.	60 3	105 6	— brut.....	—	7 0	7 6
— mastie, choix.....	la livre.	128 6	130 0	— canon.....	—	7 9	8 9
— Myrrhe, bonne et belle.....	le cwt.	220 0	340 0	— fleur.....	—	2 9	2 8
— en sortes.....	—	170 0	280 0	Spermacti raffiné.....	la livre.	2 9	0 0
Sandarague.....	—	175 0	180 0	Sublimé corrosif.....	—	22 0	25 6
Sénégal.....	—	1 3	0 0	Sucre de plomb, blanc.....	le cwt.	17 6	0 0
Turquie, belle.....	—	41 3	42 0	— brun.....	—	10 5	11 6
— 2e et inférieure.....	—	44 0	46 0	Sulfate d'ammoniaque.....	la tonne.	237 6	238 0
— en sortes.....	—	0 0	0 0	— de cuivre.....	le twc.	17 5	18 5
Huiles d'amande.....	la livre.	36 16	34 0	— de potasse.....	—	3 0	0 0
— de balaine, mer du Sud.....	le cwt.	23 16	29 0	— de quinine, anglais.....	l'onca.	2 9	0 0
— — — — —	—	16 0	19 6	— français.....	—	8 0	8 6
— — — — —	—	23 0	24 0	Tamarins (Indes orientales).....	le cwt.	9 0	11 0
— — — — —	—	28 0	0 0	— (Indes occidentales).....	—	0 0	0 0
— — — — —	—	26 0	0 0	Tartre du Cap.....	—	0 0	0 0
— — — — —	—	30 0	0 0	— de Porto, rouge.....	—	20 0	24 0
Huiles de palme, belle.....	—	0 9 1/4	1 0	Thymol.....	la livre.	3 6	0 0
— de phoque, pâle.....	—	0 0	0 0	Verdet.....	—	0 0	0 0
— — — — —	—	0 0	0 0	Vermillon anglais.....	—	3 6	0 0

(Reproduction expressement interdite.)

AVIS

Les lecteurs du MONITEUR GÉNÉRAL sont informés qu'une nouvelle édition 1891-92 du CARNET DU SERRURIER de A. Silvain, revue, corrigée et augmentée, sera mise en vente dans nos bureaux et chez tous les libraires dès les premiers jours du mois d'avril prochain.

La nouvelle édition (1891-92) de la SÉRIE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS paraîtra à la même époque.

Nous rappelons à tous nos lecteurs qu'ils peuvent se procurer ces ouvrages avec 25 0/0 de rabais, en réclamant un bon de livraison par lettre accompagnée d'un timbre pour affranchissement de la réponse.

Adresser toutes les demandes à M. Ajasson de GRANDSAGNE, DIRECTEUR DU « MONITEUR GÉNÉRAL », 11, PASSAGE SAULNIER.

On peut obtenir autant d'exemplaires à prix réduits qu'on peut en désirer.

TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 20 février 1891.

4^e arr. — Passage Charlemagne (rue Charlemagne, 16). — Prop., MM. de Courmont, rue Vézelay, 10. — Arch., M. A. Simonet, rue d'Edimbourg, 48. — Démolition du bâtiment et reconstruction sur la rue.

6^e arr. — Rues Danton, Serpente, de l'Éperon et boulevard Saint-Germain. — Prop., M. Saboulard, boulevard Saint-Michel, 53. — Arch., MM. Sorets père et fils, rue Roussin, 83. — Construction.

13^e arr. — Rue des Gobelins, 13. — Prop., M. Reyre. — Arch., M. Thollard, rue Monge, 409. — Surélévation (2 étages).

14^e arr. — Avenue du Maine, 44. — Prop., M. H. Garnier, rue des Saints-Pères, 6. — Arch., M. A. Tournade, rue de Lille, 4. — Construction.

18^e arr. — Rue Christiani, 11. — Prop., Mme veuve Crespin aîné, boulevard Barbès, 41. — Arch., M. Gustave Rives, rue Daru, 45. — Construction.

19^e arr. — Rue de la Villette, 37. — Prop., Mme Aragon. — Arch., M. H. Haquin, rue de Paris, 38, à Asnières (Seine). — Construction (3 étages).

Du 21 février 1891.

6^e arr. — Rue Mignon, 2 et rue Danton. — Prop., Société anonyme des librairies-imprimeries réunies. — Annexe. — Rue de Vaugirard, 64. — Prop., M. A. Collet. — Bâtiment (7 étages).

12^e arr. — Boulevard Poniatowski, 64. — Prop., M. L. Leroy, rue Villiot, 25. — Construction.
— Rue Sibuet, 4. — Prop., M. E. Robin, rue de Bercy, 161. — Pavillon d'habitation.

14^e arr. — Rue Julie, 5. — Prop., M. Bussonnais. — Arch., D. Eyrard, avenue du Maine, 182. — Surélévation.

Du 24 février 1891.

8^e arr. — Rue Bayard, 5. — Prop., M. V. Bailly, rue François-1^{er}, 8. — Arch., M. Perrière, rue Blomet, 104. — Construction intérieure.
— Avenue de l'Alma. — Prop., M. Maurice Hennessy, rue Bassano, 34. — Arch., M. F. Le Névé, rue Moncey, 22. — Construction.

10^e arr. — Rue des Ecluses-Saint-Martin, 21. — Prop., M. L. Sontag. — Arch., M. J. Lecoq, rue de Mazagan, 5. — Surélévation (2 étages).

13^e arr. — Rue de Clisson, 56. — Prop., M. Cabanette (François), y demeurant, n° 54. — Prop., M. Langot. — Démolition et reconstruction.

14^e arr. — Rue du Moulin-Vert, 13. — Prop., M. Provin. — Arch., M. U. Bouché, rue d'Alésia, 90. — Surélévation (2 étages).

— Boulevard Brune, 83. — Prop., Société du câble Fortin Herrmann. — Usine avec pavillon et bureaux.

16^e arr. — Avenue de Malakoff, 35 et rue Saint-Didier, 27. — Prop., M. Raas. — Arch., M. de la Morandière, rue de la Pompe, 76. — Construction.

17^e arr. — Cité des Fleurs, 34. — Prop., M. Mongourdiér, rue Nollet, 8. — Arch., M. Pigny, rue de Londres, 56. — Surélévation (1 étage).

19^e arr. — Rue Compans, 108. — Prop., M. Jamet. — Petite maison.

20^e arr. — Boulevard de Choronne, 88. — Prop., M. E. Fournié. — Arch., M. P.-F. Godin, rue de la Folie-Méricourt, 96. — Petite construction.

Du 23 février 1891.

12^e arr. — Cours de Vincennes, 76. — M. Delaire fils, principal locataire. — Arch., M. Paul Gentil, rue Victor-Chevreul, 6. — Construction.

13^e arr. — Rue Bruant, 15. — Prop., M. Bazile, rue de Patay, 60. — Arch., M. Simon Remoissonnet, avenue des Gobelins, 45. — Exhaussement (1 étage).

— Avenue d'Italie, 126. — Prop., M. Deschateaux, avenue des Gobelins, 25. — Arch., M. Gustave Just, avenue d'Italie, 87. — Construction.

15^e arr. — Impasse Eloi-Thiébaud, 41. — Prop., M. Ridet. — Arch., M. Henri Cordier, rue de Vaugirard, 328. — Petite construction.

16^e arr. — Boulevard Exelmans, 4-6. — Prop., Mme Bonfils, à Boulogne (Seine). — Arch., M. Al. Joly, rue de Crémée, 178. — Constructions.

17^e arr. — Rue Gustave Doré, 6. — Prop., M. Michel. — Arch., M. G. Jacotin, rue de l'Echiquier, 49. — Construction.

18^e arr. — Boulevard Ney, 139. — Prop., MM. Milnaire frères, boulevard Ney, 145. — Deux hangars.

Du 25 février 1891.

11^e arr. — Boulevard de Belleville, 49. — Prop., Mme Charpentier, rue de l'Ermitage, 22. — Loge dans la cour avec chambre au-dessus.

12^e arr. — Boulevard Poniatowski, 63. — Prop., M. E. Leroy, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 90. — Construction.

Du 26 février 1891.

3^e arr. — Rue de Turenne, 114. — MM. Noiriel et Robert, locataires, rue Portefoin, 44. — Arch., M. E. Richard, boulevard Arago, 2. — Construction.

10^e arr. — Rue Louis-Blanc, 4. — M. Tuffin, principal locataire. — Arch., M. Ch. La Boissette, avenue Parmentier, 174. — Hangar.

12^e arr. — Rue des Marguettes, 37-39. — Prop., Ecole Saint-Michel. — Arch., M. Thomas (Alfred), rue de Saint-Mandé, 14, à Saint-Maurice. — Construction.

14^e arr. — Rue Perceval, 16. — Prop., M. Quidor, rue Quincampoix. — Surélévation (2 étages).

15^e arr. — Avenue de la Motte-Picquet, 55. — Prop., M. P.-J. Schmitz. — Modification du grenier.

16^e arr. — Rue Pergolèse, 6. — Prop., M. A. Ménard, rue Brunel, 7. — Construction pour maison de travaux de fumisterie.

BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RÉSULTATS

☞ Pour les détails, se reporter aux numéros d'ordre.

3.—Le 21 février 1891. — Adjudication, au rabais, en 9 lots des travaux à exécuter dans les départements d'Eure-et-Loir et de Seine-et-Oise pour la construction de l'aqueduc de dérivation des sources de la Vigne et de Verneuil. Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les Ordonnances, les Règlements et les Instructions ministérielles.

Premier lot, 2,143,000. — M. Planchard, à Evreux, adj. à 26 de rabais.

Deuxième lot, 1,384,000. — M. Ducellier, à Mantes, adj. à 27.50 de rabais.

Troisième lot, 1,363,000. — M. Renier, à Lillebonne (Seine-Inférieure), adj. à 22 de rabais.

Quatrième lot, 2,009,000. — M. Michon, à Thiais, adj. à 23 de rabais.

Cinquième lot, 1,339,000. — M. Lamarre, à Villemomble, adj. à 23 de rabais.

Sixième lot, 1,327,000. — MM. E. et S. Pradeau, 70, rue Rennes, adj. à 22.80 de rabais.

Septième lot, 1,885,000. — M. Dedeyn, à Meulan (Seine-et-Oise), adj. à 3 de rabais.

Huitième lot, 1,240,000. — Fontes. — Fonderies de Pont-à-Mousson, à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), adj. à 7.20 de rabais.

Nuvième lot, 310,000. — Fontainerie. — Société d'entreprise générale de distribution et de concession d'eau et de gaz, 83, boulevard Port-Royal, adj. à 3.50 de rabais.

Tribunal de commerce. — 21 février.

Adjudication publique de matériaux à provenir de la démolition des immeubles nécessaires à l'ouverture de l'avenue de la République, partie comprise entre la rue Saint-Maur et la cité Bertrand.

M. Bonhomme, boulevard de l'Hôpital, adj. à 35.521.

Tribunal de Commerce. — 21 février.

Fourniture des objets de broserie et de vannerie nécessaires aux écoles communales de la ville de Paris pendant une période de trois années à partir du 22 février 1891.

Premier lot, 42,000. — M. Brun, 19, rue des Halles, adj. à 30.05 de rabais.

Deuxième lot, 10,500. — M. Renard, 20, rue de la Harpe, adj. à 37.10 de rabais.

Mairie de Courbevoie. — 18 février.

Entretien des chemins vicinaux et communaux.

Chemins communaux, 9,600. — M. Delalande-Sacristain, 89, avenue Kléber, adj. à 36.40 de rabais.

Chemins vicinaux, 9,000. — M. Joseph Robert, rue de Colombes, à Courbevoie, adj. à 44.20 de rabais.

Mairie des Lilas. — 18 février.

Entretien des chemins.

Chemins vicinaux, 2,500. — MM. Lauté et Gaulier, 4, rue Pixécourt, adj. à 29 de rabais.

Chemins ruraux et rues, 3,000. — MM. Lauté et Gaulier, adj. à 28.10 de rabais.

Mairie de Nanterre. — 19 février.

Adjudication de travaux de voirie.

Chemins vicinaux, 7,000. — M. Pénot, 33, rue du Mont-Valérien, à Suresnes, adj. à 18.10 de rabais.

Voies publiques, 1,200. — M. Rousseau, 41, rue du Chemin-de-Fer, à Nanterre, adj. à 12 de rabais.

ADJUDICATIONS NOUVELLES

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Avis. — Le *Moniteur général* portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont transmis le jeudi soir.

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.

4. — **Le Samedi 7 mars 1891.** — Adjudication, en un lot, des travaux de peinture, vitrerie et tenture, à exécuter pour la construction de l'école Estienne, boulevard d'Italie et rue de Gentilly (13^e arrondissement). Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

5. — **Le Samedi 7 mars 1891.** — Adjudication, au rabais, en un lot, des travaux à exécuter sur le canal Saint-Denis, pour la construction de murs de quai à l'aval de la nouvelle écluse 9 et 10 et le dégagement de ses abords. Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les ordonnances, les règlements et les instructions ministérielles.

6. — **Le Samedi 7 mars 1891.** — Adjudication, en un lot, de l'entreprise des travaux de plantations, à exécuter rue de Vouillé entre le quai de Javel et la rue Lecourbe (15^e arr.).

Le Préfet de la Seine, Signé: E. POUBELLE.

Par le Préfet :

Le Secrétaire général de la Préfecture.

Signé: LAURENCEAU.

FAILLITES

18 février. — Deshayes, marchand de vins, rue de La Réole, 1 bis, actuellement 57, rue Quincampoix (8417). — Pointal, marchand de vins restaurateur, 33, rue de Cléry (8418). — Roumens, entrepreneur de couverture et plomberie, 38, boulevard Port-Royal (8419).

19 février. — Froissard, marchand de vins, 117, rue du Cherche-Midi (8420).

20 février. — Rostain, Célestin, camionneur et entrepreneur de transports à Aubervilliers, 71, rue du Fort (8421). — Petit, Emile, imprimeur-typographe, 3, rue Baudelique (8422). — Dutreix, entrepreneur de transports de viandes, avenue de Lamoignon-Piquet, 51, actuellement avenue de Ségur, 63 (8423). — Caisse centrale de Paris, 83, rue de la Victoire, actuellement 21 bis, boulevard Barbès (8424). — Aux Grands Boulevards, commerce de nouveautés, 7, boulevard Poissonnière (8425). — Lemmel, nourrisseur, rue Saint-Ferdinand, actuellement, 12, rue Lambrecht (8426). — Foucher, négociant en lingerie, rue du Sentier, 8 (8427). — Paulmier et Boudin, marchands bouchers, 205, rue de Flandre (8428). — Noël, ancien épicier, 17, rue Neuve-des-Boulets (8429). — Blavet, commissionnaire en transports, 103, rue de la Tour, actuellement même rue, 37 (8430). — Jourdan, banquier, rue Notre-Dame-des-Victoires, 38 (8431). — Daudin, marchand de vins, avenue de Saint-Ouen, 42 (8432). — Moreau, brocanteur commissionnaire, 32, boulevard Magenta, actuellement boulevard Ornano (8433). — Raulier, agent de publicité à Bois-Colombes, 29 bis, rue des Aubépines (8434). — Barreteau, négociant, épicerie et vins, 133, avenue du Maine (8435).

23 février. — Coquelin, fabricant de jumelles de théâtre, 9, rue d'Alsace (8436).

24 février. — Henric, ancien marchand de vins, faubourg Saint-Martin, 25, puis 28 (8437). — Lesieur-Viau, marchand de vins gros et demi-gros, avenue Montaigne, 6, actuellement à Billancourt, 33, route de Versailles (8438). — Mercier, Gabriel, entrepreneur de sciage à la mécanique, rue de la Moselle, 3-7 (8439). — Rodriguez, marchand de sel en gros, 32, rue Geoffroy-Lasnier, actuellement, 107, rue Lafayette (8440). — Arrignon, marchand de vins et liqueurs, 36, boulevard Voltaire (8441).

FORMATIONS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

FORMATIONS

Momusseau et L. Chère, bourse et banque, 1, place Boieldieu. — Christie et Chareyre, agence de renseignements « La Centralisation des Dossiers d'adjudication », 2, rue d'Alayrac. — Gasdecloux et Ce, société du journal *Le Pêcheur*, 12, rue Saint-Sabin. — Société civile du *Moniteur des Rentiers*, 38, rue Lafayette. — Sage et Grillet, appareils pour lumière électrique, 16, rue Montgolfier. — Société anonyme d'électricité industrielle, à Paris. — G. Bernier et Ce, Emallerie française, à Suresnes, 11, rue du Pont. — G. Miquet et Paul Seglas, produits chimiques, 130, rue Nationale. — Chapeau des Varennes et Ce, informations militaires et maritimes, 28, rue Legendre. — Vienne frères, doreurs-graveurs, 25, rue Debellevue. — Demorgny et Dedieu, bronzes, 142, rue du Temple. — L. Liepmann et A. de Laune, entretien pour l'électricité, 13, rue du Conservatoire. — Société anonyme de l'hôtel Coislin, 1, rue Royale, et 4, place de la Concorde.

MODIFICATIONS

Société anonyme des marbreries de Guelma, 3, rue des Archevêques.

DISSOLUTIONS

Richard et Saint, banque et bourse, Saint-Mandé, 3, rue du Lac. — Vernet et Briel, robinets, 41, rue Brantôme. — Bonnefous et Ce, chaudronnerie, 60, boulevard de la Gare.

COURS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

ARRONDISSEMENTS et DATES DE LA VENTE	PROPRIÉTÉS BATIES		SURFACE GÉNÉRALE	REVENU	MISE A PRIX	PRIX de L'ADJUDICATION	NOTAIRES OU AYUÉS adjudicataires
1890							
3 ^e Art 26 novemb.	Rue de Bretagne, 14.	M	7.800	70.000	124.100	Lemonnier.
4 ^e — 29 —	Rue du Pont-Louis-Philippe, 17.	—	5.500	40.000	76.000	Bourgoin.
3 ^e — 25 —	Rue Gracieuse, 13.	—	10.980	55.000	103.000	Tansard.
— 9 décemb.	Rue Saint-Séverin, 38.	—	140.000	140.100	Lanquest.
— — —	40.	—	160.000	166.000	—
7 ^e — 26 novemb.	Avenue Duquesne, 40 et av. de Breteuil,	—	36 360	300.000	520.000	Vandewalle.
— — —	de Breteuil, 29.	—	3.000	30.000	43.500	Cortot.
8 ^e — 3 décemb.	Rue La Boétie, 46.	—	373.000	375.050	Denormandie.
9 ^e — 22 novemb.	Rue de Bruxelles, 26.	—	173	11.350	100.000	152.350	François.
— 9 décemb.	Rue Laffitte, 32.	—	346	32.125	320.000
— — —	Rue de la Victoire, 20.	—	569 37	21.830	220.000	727.000	H. Desenonges
10 ^a — — —	Rue Martal, 5 bis.	—	795	40.102	400.000	560.000	Surrault.
12 ^e — 27 novemb.	Rue Beccaria, 13-15 (constr. et terrain).	—	6.800	20.000	60.000	Carlet.
— 11 —	Avenue de Saint-Mandé, 82.	—	30.000	39.400	Colleau.
— 29 —	R. Michel-Bizot, 148-150 et 13 bis r. d. Marguelas	—	1.200	20.000	40.050	Gouget.
13 ^e — 26 —	Rue des Chamailards, 35.	—	300	10.000	10.050	Delihi.
— 3 décemb.	Avenue d'Ivry, 72 (terr. et constr.).	—	6.848 30	471.150	171.200	Castaignét.
14 ^e — 29 novemb.	Rue Deparcieux, 15 (terr. et constr.).	—	1.000	8.000	11.000	Lerov.
— 6 décemb.	Rue Pernety, 20.	—	52 53	750	4.500	4.550	Mouillefarine.
13 ^e — 25 novemb.	Boulevard de Grenelle, 115.	—	10.250	80.000	108.400	Lanquest.
16 ^e — — —	Rue Lauriston, 116.	—	100.000	142.000	Baz n.
— 6 décemb.	Rue de Longchamps, 31.	—	670	80.000	80.050	Chereau.]
17 ^e — 23 novemb.	Rue Lechapelaix, 8.	—	210	5.780	43.000	36.500	Vallée.
— 26 —	Rue de Lévis, 18.	—	25.000	29.100	Bourgeois.
— 6 décemb.	Rue Descombes.	—	362 75	1.400	10.000	28.000	Mignon.
18 ^e — 22 novemb.	Rue de la Chapelle, 158.	—	348 8	30.000	34.000	Guignot.
— 26 —	Rue du Ruisseau, 53.	—	416	2.600	30.000	47.000	Dumesnil.
— 29 —	Passage du Hérisson, 9.	—	800	5.000	5.050	Collet.
19 ^e — 19 —	Rue du Tunnel, 12.	—	5.000	6.500	Bertot.
— 23 —	Boulevard de la Villette, 28.	—	40.000	40.400	d'Hardivilliers.
— 29 —	Rue Bellot, 13.	—	3.100	15.000	35.000	Allain.
20 ^e — 11 —	Rue Pixerecourt, 88.	—	30.000	47.000	Chatelain.
— 25 —	Rue Planchat, 19.	—	300	2.370	22.000	22.100	Augouard.
— 27 —	Rue des Pavillons, 11 et r. Pelleport, 137.	—	480	15.000	26.000	Herbet.
Seine 4	Ivry-s-S., r. de l'Ousst, 28 et r. D.-Papin.	—	5.000	7.450	Darchez.
— 20 —	Asnières, 17, rue de Plaisance.	—	285	3.000	16.500	Cortot.
— 22 —	Boulogne-s-S., 44, r. de l'Est et 4,500 route viag.	—	1.000	10.000	10.000	Goujon.
— 22 —	Adamville, impasse Lefort, 6.	—	348	4.000	4.500	Bozon.
— 26 —	Bois-Colombes, 24, rue de la Procession.	—	631	15.000	15.050	Gosselin.
— — —	Alfortville, rue Deterville, 92-94.	—	3.913 87	20.000	27.400	H. Desenonges
— — —	St-Ouen, impasse des Trois-Bornes, 10.	—	58 30	500	550	Plocque.
— — —	Suresnes, 10, rue de Nanterre.	—	476	1485 84	15.000	20.000
— — —	4, rue de Ruell.	—	852	10.000	14.000	Lefoullon.
— — —	Varenne-St-H., av. latérale du Sud, 46-48.	—	1.200	5.000	5.050	Allain.
— — —	Boulogne-s-Seine, rue du Chalet, 14.	—	653 38	52.000	Manceau.
— — —	12.	—	282 36	15.000
— — —	Malakoff, avenue Pierre-Larousse, 46.	—	336	8.600	8.700	Colleau.
— — —	Boulogne-sur-Seine, 23, rue Michelet.	—	500	6.500	Giry.
— 27 —	Malakoff, 22, rue de la Chapelle.	—	583	3.000	14.000	Leboucq.
— — —	St-Ouen, 23, rue Pierre.	—	3.000	8.350	Lemonnier.
— — —	Bobigny, rue Saint-Denis, 10-21.	—	1.300	5.000	10.300	Audouin.
— — —	Courbevois, 9, rue de la Garenne.	—	3.000	22.000	Fontaine.
— 29 —	Vincennes, rue de Fontenay, 63.	—	5.195	50.000	72.000	Goujet.
— — —	rue de l'Eglise, 11.	—	2.260	20.000	25.000	—
— — —	r. du Midi, 26 et 13, r. d. l'Eglise.	—	800	8.000	23.550	—
— — —	rue Lejemplat, 18.	—	1.780	25.000	37.000	—
— — —	rue de Paris, 12.	—	2.300	30.000	43.500	Bourse.
— — —	Cours Marigny, 33.	—	1.400	13.000	27.000	Goujet.
— — —	St-Denis, 47, rue de la Briche.	—	600	3.000	7.500	Gamard.
— — —	Perreux, 8, rue de Nancy.	—	160	450	2.000	6.750	Plocque.
— — —	Courbevois, rue Louis-Blanc, 33.	—	1.368	6.000	14.300	Audouin.
— — —	chemin des Fauvettes.	—	436 50	300	4.700	Cahen.
— — —	Grand Parc de St-Maur, 86, av. de l'Est.	—	1.215	10.000	16.000	Bourse.
— — —	—	2.321	8.000	10.000
— 4 décemb.	Charenton-le-Pont, 6, rue de l'Héault.	—	467 77	10.000	28.000	Goujet.
— 6 —	Levallois-Perret, 3, place du Marché.	—	263 68	30.000	35.000	Lortat Jacob.

Reproduction, partielle ou totale, expressément interdite sans autorisation écrite.

IMP. CHAIX.

Le Directeur-Gérant : AJASSON DE GRANDSAGNE